

# Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É.



2025

## Référence recommandée :

Parks Canada. 2025. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Parcs Canada, Ottawa. xi + 60 p.

## Version officielle

La version officielle des documents de rétablissement est celle qui est publiée en format PDF. Tous les hyperliens étaient valides à la date de publication.

## Version non officielle

La version non officielle des documents de rétablissement est publiée en format HTML, et les hyperliens étaient valides à la date de publication.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)<sup>1</sup>.

**Photos de la page couverture** (dans le sens horaire à partir du haut de la page) : goglu des prés, photo : Dennis Doucet; *Myotis lucifugus*, photo : Jordi Segers; Pluvier siffleur adulte et poussin, photo : Parcs Canada; Hirondelle de rivage, photo : Dale Murchison; Paruline du Canada, photo : Donna Martin; aster du golfe Saint-Laurent, photo : Parcs Canada; léchéa maritime, photo : Parcs Canada.

Titre en anglais :

Multi-species Action Plan for Prince Edward Island National Park of Canada and National Historic Sites Administered by Parks Canada on PEI

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025. Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-74308-0

Catalogue no. CW69-21/17-2025F-PDF

*Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.*

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

## Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup>, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements et des programmes complémentaires afin d'assurer la protection des espèces en péril partout au Canada. La *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, c. 29)(LEP) a été adoptée pour protéger les espèces sauvages en péril au Canada et pour compléter d'autres lois visant à conserver la biodiversité du Canada. Aujourd'hui, la LEP est un contributeur clé à la réalisation de la Stratégie pour la nature 2030 du Canada – Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada, qui trace la voie à suivre pour que le Canada mette en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.

En vertu de la LEP, les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration de plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication des plans d'action dans le Registre public des espèces en péril. En vertu de la LEP, les plans d'action fournissent la planification détaillée du rétablissement qui soutient l'orientation stratégique définie dans les programmes de rétablissement. Ce plan décrit ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition présentés dans le programme de rétablissement, notamment les mesures à prendre pour contrer les menaces et surveiller le rétablissement des espèces, ainsi que les mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel désigné de ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Il s'inscrit dans une série de documents qui sont liés et qui doivent être pris en considération avec les rapports de situation du COSEPAC, les programmes de rétablissement et d'autres plans d'action produits pour ces espèces.

Le ministre responsable de Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (PNIPE) et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada sur l'Î.-P.-É., et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant au parc et aux lieux historiques, conformément à l'article 47 de la LEP. Il a été préparé en pleine collaboration avec les deux Premières Nations mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island, et en coopération avec Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

Le succès du rétablissement de ces espèces dépend de l'engagement et de la coopération d'un grand nombre d'intervenants et ne sera pas obtenu par Parcs Canada uniquement ou toute autre instance seule. Les Canadiens et les Canadiennes sont tous invités à appuyer ce plan et à contribuer à sa mise en œuvre pour le bien de multiples espèces et de la société canadienne dans son ensemble. La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires de Parcs Canada et des autres instances et organisations participantes.

## Remerciements

Parcs Canada souhaite remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action.

Nous reconnaissons que le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux de l'Î.-P.-É. se trouvent sur le territoire non cédé des Mi'kmaq. Epekwitk (Île-du-Prince-Édouard), au Mi'kma'ki, est visée par les traités historiques de paix et d'amitié. Nous reconnaissons que ce territoire traditionnel a été utilisé et continuera à être utilisé pour la pratique de cérémonies et d'enseignements traditionnels. Nous rendons hommage aux générations passées, présentes et futures du peuple mi'kmaq d'Epekwitnewaq qui occupe cette île depuis plus de 12 000 ans.

Ce plan s'efforce d'inclure les connaissances des Mi'kmaq d'Epekwitnewaq, les espèces importantes sur le plan culturel et les points de vue de la communauté d'une manière significative. L'élaboration de ce plan d'action visant des espèces multiples a été réalisée en totale collaboration avec les Premières Nations mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island. L'esprit de ce partenariat se poursuivra au-delà de l'élaboration de ce plan d'action et fera partie intégrante des travaux menés en continu sur ces terres.

Tout au long de ce processus de planification, il y a eu de nombreux partenaires clés dont les connaissances ont grandement contribué à notre compréhension des espèces en péril et de leur habitat. Nous tenons à remercier l'Island Nature Trust d'avoir coorganisé les ateliers de planification et pour la collaboration continue sur les initiatives de conservation partagées sur l'Île-du-Prince-Édouard. Nous aimerions remercier tous ceux qui ont consacré du temps à participer aux ateliers et à apporter leurs connaissances à nos séances de planification et à la mise en œuvre, notamment les représentants de la Confédération des Mi'kmaq de l'I.-P.-É., de la Société canadienne pour la conservation de la nature, de la PEI Watershed Alliance, de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, du Réseau canadien pour la santé de la faune, du Pêches et Océans Canada, de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UIPE), de l'Université du Nouveau-Brunswick, du Mersey Tobeatic Research Institute, d'Oiseaux Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, des unités de gestion de Parcs Canada dans la région de l'Atlantique et des diverses équipes de rétablissement.

Enfin, nous tenons à remercier les personnes avec qui nous partageons nos écosystèmes. Aux propriétaires des terres environnantes, aux visiteurs annuels du parc et à tous ceux qui se sentent chez eux sur ces terres, votre appui et votre attachement à ce paysage sont essentiels à la protection continue des espèces qui y vivent.

Wela'lin, Merci, Thank You

## Sommaire

Ce *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É.* met à jour et remplace le contenu du plan d'action de 2016 pour les sites visés<sup>3</sup>. Il s'applique aux terres et aux eaux situées dans les limites du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (PNIPE) et des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É. (ci-après appelés lieux historiques nationaux ou LHN), ainsi qu'aux terres visées par un programme<sup>4</sup> et administrées par Parcs Canada. Le plan présente les mesures visant à assurer la conservation ou le rétablissement des espèces inscrites sur la liste de la LEP, les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces d'importance culturelle qui sont régulièrement présentes<sup>5</sup> dans le PNIPE et les LHN, et répond aux exigences de l'article 47 de la LEP pour les espèces qui nécessitent un plan d'action. Les considérations liées à la conservation à l'échelle du paysage, à la conservation autochtone et aux espèces d'importance culturelle, à la conservation climato-ingénieuse, à la gestion adaptative, à la gestion active, à la correction des lacunes dans les connaissances, à la diffusion externe et à l'éducation ont constitué des thèmes centraux dans l'élaboration de ce plan d'action.

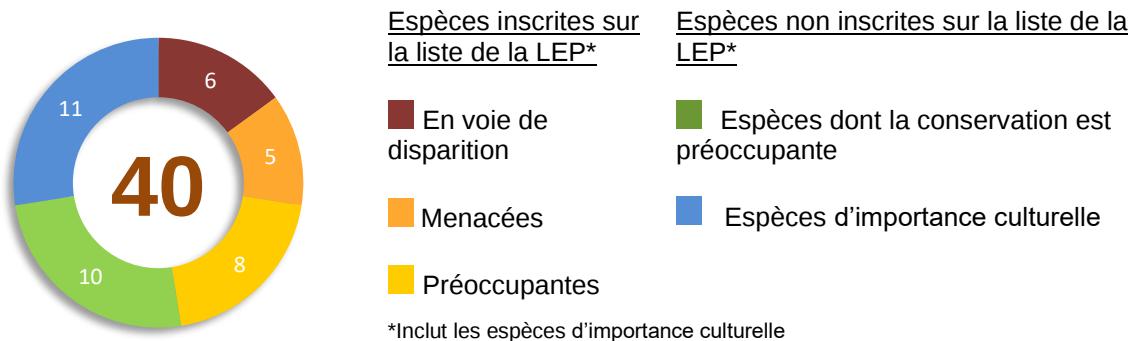
**40** espèces régulièrement présentes dans le PNIPE et les LNH sont prises en compte dans ce plan d'action : 19 espèces inscrites sur la liste de la LEP et 10 autres dont la conservation est préoccupante (p. ex. espèces évaluées par le COSEPAC, mais non inscrites sur la liste de la LEP, espèces inscrites sur la liste provinciale). Parmi les espèces inscrites sur la liste de la LEP, 11 sont disparues du pays, en voie de disparition ou menacées (et nécessitent un plan d'action) et 8 sont préoccupantes. Les partenaires mi'kmaq d'Epekwitnewaq ont identifié 14 espèces d'importance culturelle à inclure, dont certaines figurent sur la liste de la LEP ou dans la catégorie des espèces dont la conservation est préoccupante. L'inclusion d'espèces préoccupantes pour la conservation et d'espèces d'importance culturelle non inscrites sur la liste de la LEP permet d'établir un plan global pour la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

---

<sup>3</sup>Agence Parcs Canada, 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa, iv + 18 p.

<sup>4</sup> Terres administrées par Parcs Canada qui appuient ses programmes et qui sont situées à l'extérieur d'un parc national, d'une aire marine nationale de conservation et d'un lieu historique national.

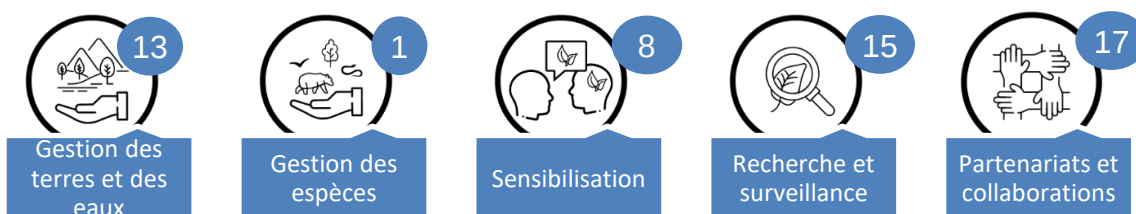
<sup>5</sup> La présence de l'espèce est, ou semble être, constante dans l'aire gérée (c'est-à-dire qu'elle peut migrer dans la zone et en sortir, mais qu'elle y revient régulièrement).



7 objectifs locaux en matière de population et de répartition sont établis dans ce plan pour cinq espèces et représentent la contribution des sites aux objectifs à l'échelle de l'aire de répartition des espèces, tels qu'identifiés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion de la LEP. La mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des sites au fil du temps permettra de déterminer l'impact écologique de la mise en œuvre du plan d'action. Des mesures de conservation et de rétablissement ont été élaborées pour atténuer les principales menaces<sup>6</sup> pesant sur les espèces dans le parc et pour combler les lacunes dans les connaissances. Les cinq menaces les plus courantes abordées dans ce plan d'action sont les suivantes :



54 mesures de conservation et de rétablissement sont identifiées comme des engagements dans le présent plan d'action. Quarante-deux mesures supplémentaires seront mises en œuvre si des ressources et/ou des partenariats deviennent accessibles pour soutenir celles-ci. Le nombre de mesures déterminées et leurs catégories d'actions<sup>7</sup> sont présentés ci-dessous :



<sup>6</sup> Les menaces ont été classées sur la base de la [Classification des menaces directes du partenariat pour les mesures de conservation \(CMP\) 2.0](#).

<sup>7</sup> Les actions ont été classées sur la base de la [Classification des actions du CMP 2.0](#).

Aucun nouvel habitat essentiel n'est désigné dans le plan d'action. Les mesures de rétablissement visant à protéger l'habitat essentiel existant désigné pour les espèces visées par le présent plan sont décrites.

Le coût financier de la mise en œuvre de ce Plan d'action visant des espèces multiples (PAEM) sera appuyé par Parcs Canada et par des partenariats si des ressources sont accessibles. Les incidences négatives potentielles de la mise en œuvre de ce plan devraient être minimales, les principales étant liées à la fermeture de zones et aux restrictions d'accès pour les visiteurs, ainsi qu'à la mise à jour des modalités des baux agricoles touchant les pratiques sur les terres cultivées. Dans la mesure du possible, des mesures d'atténuation ont été intégrées dans ce plan afin de minimiser l'impact sur les coûts. Les avantages de ce plan d'action comprennent le rétablissement d'espèces en péril et un effet positif global sur la biodiversité, contribuant ainsi aux objectifs fédéraux et mondiaux en matière de développement durable, tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. On observe également d'autres avantages : possibilités accrues pour le public de se mobiliser pour la conservation des espèces; appui aux objectifs de recherche communs de nos organisations partenaires; et avantages pour les communautés des Premières Nations de Lennox Island et Abegweit, pour Parcs Canada et pour toute la population canadienne, grâce aux relations établies au cours du processus de planification.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action et dans la réalisation des objectifs fixés seront évalués chaque année et un rapport résumant les résultats sera publié dans le Registre public des espèces en péril après cinq ans, conformément à l'article 55 de la LEP.

## Alsusitey Mawo'taqn

Ula Kaqi'similamu'k mimajik koqoey ketu' tla'tu'tij maliaptasital Epekwitkewey National Park of Canada aq wije'l National Historic Sites kejikawe'l kinua'taqnn aq ika'tasik piluey ula 2016 ketu' tla'taqiti'tipnik wjit ula maqamikal<sup>8</sup>. Elukwek wjit ula maqamikal aq samqwann etekl Epekwitkewey National Park (PEINP), aq wije'l National Historic Sites (NHS), aq elt maqamikal maliaptmi'titl Parks Canada. Ula ta'n ketu' tla'taqiti'tij ewikasik ta'n tl-klo'ttaqq kisna apaja'tutaqq SARA –ewikasikl klo'tasin, aq waisisk, nme'jik, aq piluey koqoey, aq waisisk ta'n sa'q e'wa'tiji L'nu'k aq kaqi'sk eykik<sup>9</sup> PEINP aq wije'l NHS aq majulkwatkl SARA section 47 ta'n nuta'ql wjit waisisk aq ktik koqoey ta'n nuta'q maliaptasin. Ankite'tasikl telqamikekl telki'kl klo'tasin, L'nuey tel kweso'tekemk aq waisisk aq ktik koqoey nikwek L'nu'k kepmite'tmi'tij, ta'n telikiskikl kaqi'sipunqik tetpaqi klo'tasin, pila'tu telmaliaptekmk, siaw nujo'tekemk, kinua'taqn ika'tu, aq tewa'tumk aq kina'masuti na miawtekipnn ula eltasikek ta'n tla'taqititen.

**Newisga'q** waisisk aq ktik koqoey nikwek kaqi'sk nemitasijik aq nemitasikl PEINP aq wije'l NHS na ewi'tasikl ula ketu' tla'taqiti'tij: 21 SARA-ewikasijik tujiw app ukumuljin ankua'tasiji klo'tasine (e.g. COSEWIC ankamujik katu mu SARA-ewikasikik, Epekwitk wikasine). Newtisk'aq jel ta'pu SARA-ewikasijik, na kaqi ksika'titkik, nenestawinoqsijik, kisna nesanoqsijik(aq nuta'q na'tala'taqitine) aq pesqunatek te'sijik maw sespete'tasijik L'nu'k toqlukutie'k ewi'ta'tipni 15 newte' telamuksijik ta'n telo'ti'tij L'nu'k na mekite'tasijik, eykik SARAiktuk ewikasijik kisna wiaqkimujik ta'nik nuta'q klo'tasine. Wiaqiw ta'n mu SARAiktuk ewikasi'k wjit nuta'qtn sespete'tasine aq ta'n tekenik wjit telo'timk maw nuta'q iknuksi'kw pikwelk ta'n tla'taqititen siaw klo'tasine aq apaja'tasin ula tett.



SARA\* Ewi'kasultijik  
wksitqamukewa\*

- Suwel-kaqia'tijik
- Ami-suwel Kaqia'tijik
- Amujpa ankite'tmk

Mu-SARA-ewi'kasultijik  
wksitqamukewa\*

- Wksitqamukewa ta'n sespete'tasijik
- Wksitqamukewa ta'n tel-nenujik

\*Weaqpultijik wksitqamukewa ta'n tel-nenujik

**L'uiknek** maqamikal ta'n te'si'tij mimajuinu'k aq ne'nisitpi'ketuten na ewi'tasikl ula ketu' lukwatmi'tij wjit te'sijik piluamuksultijik aq nemitasik ula teli apoqnmuekl pikwelkl ketu' tla'taqiti'titl wjit mimajultikl nenasin ta'n SARA tli apaja'tutal aq tli maliaptital.

<sup>8</sup>Parks Canada Agency 2016 Ta'n tel milamuksijik tl-maliamatan Epekwitkewey National Park. Ta'n tel milamuksijik tl-maliamatan . Parks Canada Agency. Ottawa. iv + 16 pp.

<sup>9</sup>Ta'n tel milamuksijik tli wsua'laten nkutey tleyawine apjiw ki's nmu'j ula tett aq ki's i'tlnmu'j na'te'l piamiw ne'wt te's newtipunqik(e.g. jiptuk i'tew aq maja'sitew na'te'l, katu apaja'sitew apjiw

Nikatmu'k ta'n te'sik kisa'tasik ta'n tel mnuekeykip na nmituten klapis ta'n maqamikal aq samqwan telitpiaql ke'sk pemi e'wmu'k ta'n ketu' tla'taqiti'kip

Weli anko'tmik aq apaja'tekemk na kisite'tasikipnn na'qji'jka'tun nsanoqniki<sup>10</sup> wjit waisisk aq ktik koqoey mimajik parkiktuk aq elt ankaptmnew kijitaqn ta'n nuta'q. Newkl nsanoqniki maliaptiten ula ta'n tla'taqititen na:



**Naniska'q jel ne'w** te'sikl anko'tmikewe'l aq apaja'tumkewe'l e'wasikl wjit ula maliaptasitew tla'taqititen. Ankua'tasital 42 te'sikl tla'tasital l'miaq wtapsuti'l aq/kisna mawlukutimkik i'mu'tij apoqnmnew ula lukwaqn. Na te'sikl etekl ketu' tla'tu'titl aq ta'n tel pilu' lukutiten ewikasik pkewe'k<sup>11</sup>:



Mu ewi'tasinuk maqamikew ta'n maw nuta'q waisisk aq ktik koqoey ta'n nikwek kisna mimajik ula ta'n ketu' tla'taqiti'tij. Apaja'tumk tellukutimk klo'tmnenew ula maqamikal maw nuta'q klo'tasin ewi'tasik ta'n ketu' tl-lukwemk.

Ta'n tlawtitew e'wasin ula MSAP na apankittew Parks Canada aq elt ta'n toqi lukuti'tiji ta'n tujiw wtapsuti'l ika'q. Ta'n maw klu'lkital tla'sital majulkwatmu'kw ta'n ketu' tli maliaptmi'tij na ma pikwelknukl, ta'n mawi we'tuo'tten na ilta'sik koqoey naqa'luj mittukewinu'k, aq pile'l ewikasikl ta'n koqoey asite'tasitew ika'taqu'tite'wk keta'matmi'tip ajkna'tutew ika'taqumk maqamikal. Ta'n tett na'qji'jka'tumk wiaqa'tasik ula lukwaqniktuk klaman aji nisawtitew. Wlapetmuaqnn ula lukwaqn wiaqa'tasik ta'n tekenik waisisk aq ktik koqoey nikwek aq mimajik siawi apaja'sin aq msit koqoey kelu'lk wjian milamu'k koqoey mimajin, apoqnmuek kaplnu'lewiktuk aq wsitqamu'k mimaju'nuek siawian. Wlapetmuaqnn wiaqtekl atelkl kis tla'taqitineq mimajuinu'k maliaptasineq wsitqamu'kewe'k klo'tasineq, apoqnmawuti wjit newte' ilpanuijkatmu'kl kwejitla'taqiti'kl ula toqlukutiekl lukwaqn; Wlapetmikewe'l wjit L'nu Utann, Parks Canada, aq msit

<sup>10</sup>Nsanoqniki teltepkisa'tumkipnn e'wmik [CMP Direct Threats Classification, version 2.0](#)

<sup>11</sup>Ta'n tellukwatmik teltepkisa'tumkipnn e'wmik [Conservation Measures Partnership Conservation Actions Classification version 2.0](#).

Canadianaq e'wasik tela'matultimkewe'l kisite'tasikipnn pem kiskaja'tu'kek ula  
tla'taqitinen.

Ta'n teli aji wla'sik ula tela'tumk lukwaqn aq kisa'tu'kw ta'n tel mnuekeykip na  
ankaptasitew ne'wt newtipunqik aq wikasitew Species at Risk Public Registryktuk  
nanipunqikl pemiaq ta'n teluekip Section 55 SARA.

## Table des matières

|                                                                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préface .....                                                                                                                                                             | ii |
| Remerciements .....                                                                                                                                                       | iv |
| Sommaire .....                                                                                                                                                            | v  |
| Table des matières .....                                                                                                                                                  | xi |
| 1. Contexte .....                                                                                                                                                         | 1  |
| 1.1 Plan d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada .....                                                                                                      | 1  |
| 1.2 Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et lieux historiques nationaux administrés<br>par Parcs Canada à l'Î.-P.-É. ....                                             | 2  |
| 1.3 Portée du plan d'action .....                                                                                                                                         | 4  |
| 1.3.1. Portée géographique .....                                                                                                                                          | 4  |
| 1.3.2. Portée relative aux espèces .....                                                                                                                                  | 7  |
| 2. Objectifs locaux en matière de population et de répartition .....                                                                                                      | 9  |
| 3. Mesures de conservation et de rétablissement .....                                                                                                                     | 10 |
| 3.1 Approche des mesures de conservation et de rétablissement .....                                                                                                       | 11 |
| 3.2 Classification des mesures .....                                                                                                                                      | 17 |
| 4. Habitat essentiel .....                                                                                                                                                | 19 |
| 4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel .....                                                                                                             | 19 |
| 5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques .....                                                                                                           | 20 |
| 5.1 Coûts .....                                                                                                                                                           | 20 |
| 5.2 Avantages .....                                                                                                                                                       | 21 |
| 6. Mesure des progrès .....                                                                                                                                               | 23 |
| 7. Références .....                                                                                                                                                       | 23 |
| Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les<br>espèces en péril du PNIPE .....                                                 | 25 |
| Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre                                                                                         | 28 |
| Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en<br>œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles .. | 49 |

## 1. Contexte

Le présent *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É.* met à jour et remplace le contenu du plan d'action de 2016 (Agence Parcs Canada, 2016). Conformément à l'article 52 de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre compétent peut modifier le plan d'action à tout moment. Une modification est en cours pour mettre à jour l'information sur les espèces et intégrer les connaissances et toute nouvelle information acquises au cours de la mise en œuvre du plan d'action de 2016. Le rapport quinquennal de mise en œuvre du PAEM de 2016 est accessible dans le Registre public des espèces en péril<sup>12</sup>.

### 1.1 Plan d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada

Dans le cadre de l'élaboration de ses plans d'action, Parcs Canada adopte une approche axée sur plusieurs espèces et propre à un lieu précis. Cette approche permet de déterminer et de prioriser les mesures de conservation et de rétablissement pour un éventail d'espèces dans un ou plusieurs sites de Parcs Canada. Cette approche permet également à Parcs Canada de prendre en compte les besoins de plusieurs espèces ainsi que de déterminer et de prioriser les mesures qui peuvent être mises en œuvre dans le ou les sites afin de contribuer le plus possible à la conservation et au rétablissement des espèces.

Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada sont axés sur les terres et les eaux administrées par Parcs Canada; cependant, les Premières Nations mi'kmaq d'Epekwitnewaq, les administrations voisines, les partenaires, les intervenants ainsi que les spécialistes des espèces et les experts en la matière sont mobilisés tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans. Ce plan a été préparé avec l'entière collaboration des Premières Nations mi'kmaq de l'Î.-P.-É., de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island. Cette approche collaborative facilite la conservation et le rétablissement des espèces à l'échelle du paysage.

Le processus d'élaboration du plan d'action tient compte d'un éventail d'espèces régulièrement présentes dans les sites, y compris les espèces en péril énumérées à l'annexe 1 de la LEP, les espèces évaluées par le COSEPAC et dont l'ajout à l'annexe 1 de la LEP est envisagé, les espèces inscrites sur la liste provinciale et d'autres espèces d'intérêt, y compris celles qui ont une importance culturelle. L'inclusion d'espèces ne nécessitant pas légalement un plan d'action au titre de la LEP permet à Parcs Canada d'adopter une approche globale et d'élaborer un plan d'ensemble pour la conservation et le rétablissement des espèces dans les sites.

---

<sup>12</sup> Agence Parcs Canada. 2021. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (2016 – 2021), Série de Rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 16 p. [Rprdi-PnipePeinp-v00-2021Dec-fra.pdf](#)

Dans de nombreux cas, les programmes et plans de rétablissement, les plans de gestion et les plans d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces visées par le présent plan d'action. Comme les évaluations de la situation effectuées par le COSEPAC, ces documents fournissent des orientations pour le rétablissement des espèces individuelles, y compris la détermination des menaces, les objectifs de rétablissement, l'orientation stratégique pour atteindre les objectifs et l'habitat essentiel. Le présent plan d'action a été élaboré et sera mis en œuvre d'une manière cohérente par rapport à ces documents sur le rétablissement. Il doit également être considéré comme faisant partie de cet ensemble de programmes et de plans liés.

L'approche de Parcs Canada concernant l'élaboration du Plan d'action visant des espèces multiples s'aligne sur l'*Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada* (Service canadien de la faune, 2018). Elle tient compte des priorités liées à la conservation à l'échelle du paysage, à la connectivité écologique, à la conservation climato-ingénieuse, à la conservation autochtone et aux espèces culturelles. En outre, Parcs Canada utilise de plus en plus le cadre de gestion adaptative « Standards ouverts pour la pratique de la conservation » (c.-à-d. les Standards de conservation) pour appuyer et éclairer le processus d'élaboration du plan d'action.

La mise en œuvre des mesures de conservation et de rétablissement énoncées dans ces plans d'action est souvent intégrée au cadre des programmes de conservation de Parcs Canada. L'intégrité écologique est une pierre angulaire du mandat de Parcs Canada, soit la protection et la mise en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel du Canada. Il s'agit de la priorité absolue dans la gestion des parcs nationaux du Canada. En plus des mesures de protection prévues par la LEP, les espèces en péril, leur résidence et leur habitat dans les lieux gérés par Parcs Canada sont souvent protégés en vertu d'autres lois et règlements fédéraux, notamment la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et ses règlements d'application, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

## **1.2 Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Î.-P.-É.**

Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (ci-après appelé PNIPE ou le parc) a été créé en 1937 et protège environ 3 880,85 ha d'écosystèmes du littoral, d'eau douce, de forêts et de milieux humides le long de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris les terres ayant fait l'objet d'une publication dans la *Gazette du Canada* et les terres visées par un programme (figure 1). Le PNIPE administre 1 619,3 ha de terres visées par un programme qui ont été acquises de manière opportune depuis les années 1950 dans le cadre d'une stratégie visant à protéger le parc contre le développement intensif des terres et la perte de terres côtières en raison de la nature dynamique de la côte et des processus naturels. Sur l'île, dans la région environnante du parc, les terres sont principalement utilisées pour l'agriculture, le tourisme, la sylviculture ainsi que la pêche commerciale et l'aquaculture pratiquées le long des

grandes baies côtières. Le parc est situé sur la voie migratoire de l'Atlantique et sert d'escale à de nombreuses espèces qui se déplacent chaque année entre leurs aires d'hivernage et de reproduction.

Le parc a été créé pour protéger des exemples représentatifs de la région naturelle de la plaine maritime des Appalaches. Il se distingue par des basses terres aux estuaires foisonnants, des forêts mixtes de la région acadienne, des îles-barrières, des dunes et des falaises de grès. Par le passé, les forêts de l'Île-du-Prince-Édouard étaient dominées par le hêtre à grandes feuilles, le bouleau jaune, l'érable à sucre, l'épinette rouge et l'épinette noire, la pruche du Canada et le pin blanc. Les colons ont abattu depuis longtemps les forêts d'origine de l'île afin d'obtenir du bois d'œuvre et des produits du bois et laisser place à l'agriculture. Par conséquent, les forêts contemporaines, qui couvrent 38 % du parc, sont largement dominées par des forêts matures de début de succession constituées d'épinettes blanches, de sapins baumiers et de bouleaux blancs, ainsi que par de petites parcelles de tourbières d'épinettes noires sur des battures basses et mal drainées et de forêts de type krummholz le long des zones côtières exposées. L'écosystème côtier représente 27 % du parc, tandis que les écosystèmes de milieux humides et d'eau douce représentent respectivement 3 % et 9 %. Les terres non catégorisées, qui comprennent les terres aménagées, l'infrastructure du parc, les terres agricoles et les terres non aménagées, occupent le reste de la superficie (23 %).

Les terres visées par un programme qui sont administrées par Parcs Canada se trouvent à proximité de la limite du parc ayant fait l'objet d'une publication dans la *Gazette*. La plus grande superficie de ce type se trouve à Cavendish, avec un peu plus de 986 ha dont 401,8 ha sont des terres visées par un programme exploitées dans le cadre d'accords de location de terres agricoles. De plus petites parcelles de terre acquises ont fait l'objet d'une remise en état naturelle et ont été gérées de la même manière que les terres situées dans le parc proprement dit. Le secteur central (Brackley-Dalvay) contient 348 ha de terres visées par un programme. En 1998, on a agrandi le parc en y incluant une partie de la péninsule de Greenwich dans l'est de l'Î.-P.-É., et d'autres propriétés ont été acquises dans cette région au cours des années qui ont suivi. Greenwich contient 296 ha de terres visées par un programme. Le paysage de Greenwich se compose principalement d'une péninsule avec une langue de sable, et contient le seul réseau de dunes paraboliques et les *Gegenwälle*<sup>13</sup> connexes représentés dans le parc. Ce phénomène est très rare en Amérique du Nord. On y trouve également des forêts composées d'espèces semblables à celles que l'on trouve ailleurs dans le parc, ainsi que des étangs d'eau douce.

Le site patrimonial Green Gables, situé dans la municipalité de villégiature de Cavendish, fait partie du PNIPE. Le site patrimonial Green Gables est une parcelle de 6,5 ha composée principalement d'une forêt, avec des éléments d'eau douce et de milieux humides, et de deux réseaux de sentiers. Il est considéré comme l'une des principales attractions touristiques de l'Î.-P.-É. et, à ce titre, connaît un taux élevé de fréquentation annuelle. En outre, l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard

---

<sup>13</sup> Contre-crêtes trouvées sur de majestueuses dunes paraboliques mobiles.

administre quatre lieux historiques nationaux visés par le présent plan : le lieu historique national Ardgowan et le lieu historique national Province House situés dans la capitale de la province, Charlottetown; le lieu historique national Dalvay-by-the-Sea situé dans la région centrale du PNIPE; et le lieu historique national de Skmaqn–Port-la-Joye–Fort Amherst situé au sud du port de Charlottetown et adjacent à la réserve de Rocky Point, où se trouve la Première Nation Abegweit. Tous les sites sont accessibles au public et comportent des sentiers pédestres ou des réseaux de sentiers. La classification des écotypes au sein de tous les lieux historiques nationaux se présente comme suit : forêts (51 %) et parcelles non associées à un écotype (p. ex. terrains aménagés ou infrastructure); Skmaqn contient de petites portions d'eau douce et de milieux humides. La surveillance effectuée dans ces lieux a confirmé la présence d'espèces dont la conservation est préoccupante ou de leur habitat connexe pris en compte dans le présent plan.

Les terres du PNIPE se trouvent sur le territoire traditionnel et non cédé des Premières Nations mi'kmaq. L'Île-du-Prince-Édouard compte deux Premières Nations mi'kmaq, la Première Nation de Lennox Island et la Première Nation Abegweit, constituées en Assemblée des conseils d'Epekwitk. L'Assemblée des conseils d'Epekwitk est le forum mixte qui supervise et dirige les organismes qui agissent dans l'intérêt commun des deux Premières Nations. Regroupant les conseils de bande des communautés de la Première Nation d'Epekwitk, l'Assemblée administre actuellement deux organismes de portée provinciale : L'nuey et la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Premières Nations et le parc partagent de nombreux intérêts, dont la protection des ressources naturelles et culturelles et le désir de favoriser l'appréciation de ces ressources et de diffuser les connaissances sur ces sujets. Les Mi'kmaq utilisent les terres administrées par Parcs Canada à des fins traditionnelles, pour des récoltes et pour des cérémonies. Le présent plan d'action a été élaboré avec l'entière collaboration des deux Premières Nations.

### **1.3 Portée du plan d'action**

Bien que ne faisant pas partie du plan d'action précédent, les lieux historiques nationaux Ardgowan, Dalvay-by-the-Sea et Province House ainsi que le lieu historique national de Skmaqn–Port-la-Joye–Fort Amherst sont inclus dans le présent plan d'action, tout comme le site patrimonial Green Gables. Le présent plan d'action vise 413 ha supplémentaires de terres acquises par le PNIPE depuis l'élaboration du premier plan d'action.

#### **1.3.1. Portée géographique**

La portée géographique de ce plan d'action couvre toutes les terres et les eaux administrées par Parcs Canada à l'Î.-P.-É. (figure 1). De plus, la portée comprend toutes les terres et les eaux situées à l'intérieur des limites des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en tant que propriétés fédérales en vertu de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*. Ce Plan d'action visant des espèces multiples (PAEM) a été rédigé expressément pour le PNIPE et les LHN afin

que Parcs Canada puisse s'acquitter de ses responsabilités juridiques et répondre aux menaces, aux lois et aux priorités de gestion propres à ces lieux, qui pourraient être différentes dans les régions avoisinantes.

Le présent plan est issu d'une réflexion sur le contexte régional et peut être mis en œuvre à une échelle plus large que les terres administrées par Parcs Canada, en collaboration avec des partenaires. Le PNIPE n'occupe qu'une étroite bande de terre sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard et les espèces en péril qui s'y trouvent n'existent pas exclusivement à l'intérieur de ces limites, pas plus que les menaces ou les pressions qui pèsent sur elles. Par conséquent, le plan a été élaboré en tenant compte de l'écosystème élargi du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, tel qu'il est délimité par l'ensemble des bassins hydrographiques qui s'y trouvent, du moins en partie.

Il convient de noter que la plupart des mesures de conservation et de rétablissement mises en œuvre dans le vaste paysage de l'Île-du-Prince-Édouard (en dehors du PNIPE et des LHN) seront menées par des partenaires.

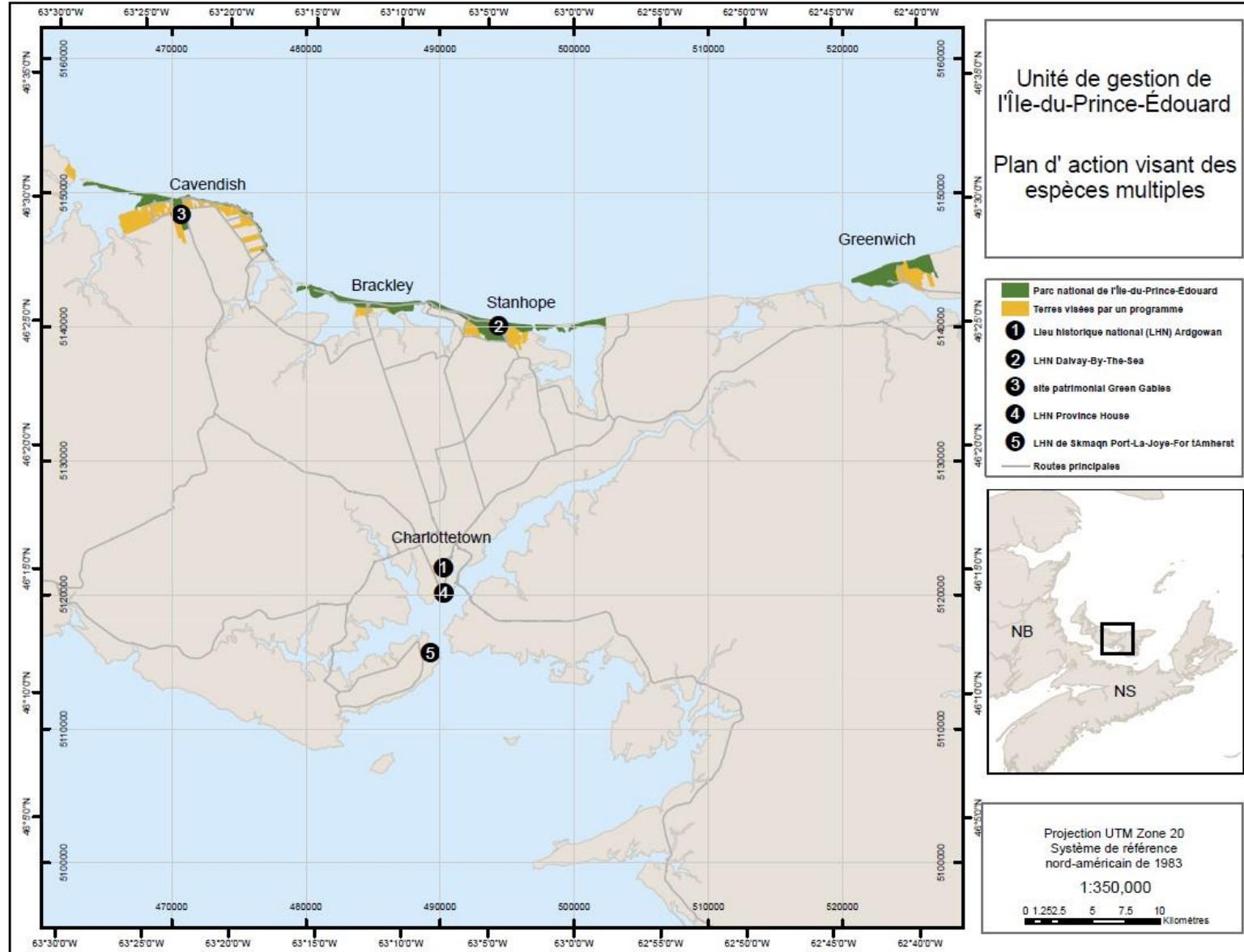


Figure 1. Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et LHN administrés par Parcs Canada à l'Île-du-Prince-Édouard.

### 1.3.2. Portée relative aux espèces

Ce plan d'action vise au total 40 espèces, dont 19 espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP et dix autres dont la conservation est préoccupante et qui sont régulièrement présentes dans le PNIE et les LHN (tableau 1). Des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP, 11 sont disparues du pays, en voie de disparition ou menacées (pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de l'article 47 de la LEP) et huit sont des espèces préoccupantes. Dix autres espèces ne figurant pas à l'annexe 1 et dont la conservation est préoccupante ont été incluses, car elles sont rares ou endémiques à l'échelle de la province. Quatorze espèces d'importance culturelle ont été identifiées par la communauté mi'kmaq d'Epekwitnewaq, dont trois sont aussi inscrites à l'annexe 1 de la LEP ou sont des espèces dont la conservation est préoccupante. D'autres espèces dont la conservation est préoccupante sont connues pour être rares à l'échelle provinciale, et des espèces marines présentes à l'extérieur des terres administrées par Parcs Canada sont visées par les mesures de rétablissement du présent plan (annexes B et C), même si elles ne figurent pas explicitement dans la portée relative aux espèces. Les espèces visées par le présent plan ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : 1) l'influence que Parcs Canada et ses partenaires pourraient avoir sur le rétablissement et l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition; 2) la capacité de l'espèce de représenter les besoins d'autres espèces en péril; 3) la nécessité d'offrir des perspectives régionales et le désir de mettre à l'essai les stratégies existantes en matière de conservation des espèces afin d'en connaître l'efficacité; 4) l'identification, par la Première Nation Abegweit et celle de Lennox Island, d'espèces d'importance culturelle aux fins de leur inclusion. Veuillez noter qu'au cours de la mise en œuvre de ce plan d'action, l'évaluation du COSEPAC ou la situation selon la LEP de certaines espèces peut changer.

Tableau 1. Espèces incluses dans le plan d'action pour le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada à l'Île-du-Prince-Édouard (Remarque : l'astérisque [\*] indique les espèces d'importance culturelle pour la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island).

| Espèces                                           | Nom Mi'kmaq                      | Nom scientifique                   | État selon le COSEPAC  | État selon l'annexe 1 de la LEP |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Aster du golfe Saint-Laurent                      | Pewoqiajkewe'l                   | <i>Symphyotrichum laurentianum</i> | En voie de disparition | En voie de disparition          |
| Monarque                                          | Mimikej                          | <i>Danaus plexippus</i>            | En voie de disparition | En voie de disparition          |
| Petite chauve-souris brune                        | Tupkwanamuksit na'jipuktaqne'ji' | <i>Myotis lucifugus</i>            | En voie de disparition | En voie de disparition          |
| Chauve-souris nordique                            | Oqwatnukewey na'jipuktaqnej      | <i>Myotis septentrionalis</i>      | En voie de disparition | En voie de disparition          |
| Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>melodus</i> | Jijuikate'j                      | <i>Charadrius melodus melodus</i>  | En voie de disparition | En voie de disparition          |

| Espèces                                                                  | Nom Mi'kmaq                              | Nom scientifique                          | État selon le COSEPAC  | État selon l'annexe 1 de la LEP |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i>                         | Mekwamuksit sisip                        | <i>Calidris canatus rufa</i>              | En voie de disparition | En voie de disparition          |
| Hirondelle de rivage                                                     | Pukwales                                 | <i>Riparia riparia</i>                    | Menacée                | Menacée                         |
| Hirondelle rustique                                                      | Pukwales                                 | <i>Hirundo rustica</i>                    | Préoccupante           | Menacée                         |
| Goglu des prés                                                           | Noskipkama'low                           | <i>Dolichonyx oryzivorus</i>              | Préoccupante           | Menacée                         |
| Paruline du Canada                                                       | Watapji'jit ketapekiejit                 | <i>Cardellina canadensis</i>              | Préoccupante           | Menacée                         |
| Engoulevent bois-pourri                                                  | Wikweliej                                | <i>Antrostomus vociferus</i>              | Préoccupante           | Menacée                         |
| Hibou des marais                                                         | Ti'tikli                                 | <i>Asio flammeus</i>                      | Menacée                | Préoccupante                    |
| Garrot d'Islande, population de l'Est                                    | Takli'j                                  | <i>Bucephala islandica pop. 1</i>         | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Léchée maritime                                                          | Wasuekji'jl                              | <i>Lechea maritima var. subcylindrica</i> | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Engoulevent d'Amérique                                                   | Pi'jkwej                                 | <i>Chordeiles minor</i>                   | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Pioui de l'Est                                                           | Wjitpenu'key Sisip                       | <i>Contopus virens</i>                    | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Moucherolle à côtés olive                                                | Teta'kilku'n (même famille que le Pioui) | <i>Contopus cooperi</i>                   | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Quiscale rouilleux                                                       | Pukitli'skiej                            | <i>Euphagus carolinus</i>                 | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Bourdon terricole                                                        | Amu                                      | <i>Bombus terricola</i>                   | Préoccupante           | Préoccupante                    |
| Chauve-souris rousse de l'Est                                            | Na'jipuktaqnej                           | <i>Lasiurus borealis</i>                  | En voie de disparition | Non inscrite                    |
| Chauve-souris cendrée                                                    | Na'jipuktaqnej                           | <i>Lasiurus cinereus</i>                  | En voie de disparition | Non inscrite                    |
| Chauve-souris argentée                                                   | Na'jipuktaqnej                           | <i>Lasionycteris noctivagans</i>          | En voie de disparition | Non inscrite                    |
| Anguille d'Amérique*                                                     | Kataw                                    | <i>Anguilla rostrata</i>                  | Menacée                | Non inscrite                    |
| Frêne noir*                                                              | Wiskoq                                   | <i>Fraxinus nigra</i>                     | Menacée                | Non inscrite                    |
| Barge hudsonienne                                                        | Sisip                                    | <i>Limosa haemastica</i>                  | Menacée                | Non inscrite                    |
| Petit chevalier                                                          | Nanamikties                              | <i>Tringa flavipes</i>                    | Menacée                | Non inscrite                    |
| Saumon atlantique, population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent* | Plamu                                    | <i>Salmo salar</i>                        | Préoccupante           | Non inscrite                    |
| Pygargue à tête blanche*                                                 | Kitpu                                    | <i>Haliaeetus leucocephalus</i>           | Non en péril           | Non inscrite                    |

| Espèces                                            | Nom Mi'kmaq                        | Nom scientifique                      | État selon le COSEPAC | État selon l'annexe 1 de la LEP |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Épinette noire*                                    | Kawatkw                            | <i>Picea mariana</i>                  | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Polypore oblique*                                  | L'ketu                             | <i>Inonotus obliquus</i>              | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Thuya occidentale*                                 | Kaqskusi                           | <i>Thuja occidentalis</i>             | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Ostryer de Virginie                                | N'nikmu'j<br>(le bois le plus dur) | <i>Ostrya virginiana</i>              | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Thé du labrador*                                   | Apuistekiejit                      | <i>Thermopsis rhombifolia</i>         | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Faucon pèlerin, sous-espèce <i>anatum/tundrius</i> | Pipukwes                           | <i>Falco peregrinus Tunstall 1771</i> | Non en péril          | Non inscrite                    |
| Armoise de Steller*                                | Kjilmu'loqsitk                     | <i>Artemisia stelleriana</i>          | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Hierochloé odorante*                               | Welima'qewe'l Msiku                | <i>Hierochloe odorata</i>             | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Bouleau à papier*                                  | Maskwi                             | <i>Betula papyrifera</i>              | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Bouleau gris*                                      | Sepqoqiajk                         | <i>Betula populifolia</i>             | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Cornouiller stolonifère*                           | Psemusi                            | <i>Cornus sericea</i>                 | Aucun                 | Non inscrite                    |
| Sorbier d'Amérique*                                | Aqmoq                              | <i>Sorbus americana</i>               | Aucun                 | Non inscrite                    |

## 2. Objectifs locaux en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour Parcs Canada de prendre des mesures de gestion directes sur place qui contribueront de façon mesurable au rétablissement de chacune des espèces. Sept objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été définis pour cinq espèces (annexe A). Ces objectifs déterminent la contribution que les mesures de conservation et de rétablissement mises en œuvre par le parc ou les lieux ou en collaboration avec des partenaires peuvent apporter à la réalisation des objectifs nationaux établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion prévus par la LEP.

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs locaux au fil du temps permettra de déterminer si la mise en œuvre des mesures de conservation et de rétablissement (décrites à l'annexe B) a l'influence souhaitée sur le rétablissement des espèces.

Pour de nombreuses espèces visées par ce plan d'action, le rétablissement ne peut être influencé de manière mesurable par les mesures de gestion mises en œuvre par le site, et ce pour diverses raisons, notamment les suivantes : 1) comme le site représente une petite partie de l'aire de répartition de l'espèce au Canada, l'incidence des mesures de gestion dans le site ne peut pas être mesurée (p. ex., dans certains cas, nous n'observons que des occurrences transitoires de ces espèces, dans d'autres cas, le

PNIPE, en tant que petite région géographique, ne constitue qu'une partie infime de l'habitat nécessaire à l'espèce); 2) il n'y a pas ou peu de menaces connues qui s'exercent dans le site (p. ex., la principale menace pour de nombreuses espèces d'oiseaux de rivage ou d'oiseaux forestiers migrateurs visés par ce plan est la perte d'habitats d'hivernage à l'extérieur du site). Lorsqu'il y a peu de possibilités que des mesures de gestion directes sur place contribuent de manière mesurable au rétablissement d'une espèce, les objectifs locaux ne sont pas appropriés et les mesures de conservation risquent de se limiter aux mesures de protection en place en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de la LEP, ainsi qu'à des mesures indirectes d'atténuation des menaces telles que l'éducation et la diffusion externe, le maintien de l'habitat et la correction des lacunes en matière de connaissances grâce aux inventaires, à la recherche et à la surveillance.

### **3. Mesures de conservation et de rétablissement**

Les mesures de conservation et de rétablissement visant à répondre aux menaces pesant sur l'espèce dans le site et à progresser vers la réalisation des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été identifiées et classées par ordre de priorité. Le processus de priorisation a principalement tenu compte de l'efficacité écologique, mais a également pris en compte les opportunités de conservation à l'échelle du paysage, la connectivité écologique, la conservation climato-ingénieuse, la conservation autochtone et les espèces culturelles, les partenariats renforcés et les opportunités d'expérience des visiteurs et de sensibilisation accrue par l'éducation et la sensibilisation. L'établissement des priorités a également pris en compte les possibilités et les contraintes budgétaires. Dans la mesure du possible, PC adopte une approche écosystémique, en donnant la priorité aux mesures qui profitent à plusieurs espèces afin de maximiser l'efficacité et l'efficacité de la protection et du rétablissement des espèces.

Au total, 54 mesures de conservation et de rétablissement ont été identifiées pour être mises en œuvre par PC et les partenaires de projet dans le PNIPE et les LHN (annexe B). Quarante-deux mesures supplémentaires seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront accessibles (annexe C). Chaque mesure est associée à une ou plusieurs menaces identifiées. Les quatre principales menaces visées par les mesures dans ce plan d'action sont : les plantes et les animaux indigènes problématiques; les cultures annuelles et pérennes non ligneuses; les activités récréatives; les plantes et animaux non indigènes envahissants; et les lacunes dans les connaissances. D'autres mesures qui ne visent pas directement une menace ont été incluses pour combler les lacunes cernées en matière de connaissances. Chaque mesure est également associée à un résultat souhaité et au calendrier prévu pour atteindre le résultat souhaité. Les résultats souhaités sont conçus pour être quantifiables et réalisables au cours de la période de mise en œuvre de ce plan.

### 3.1 Approche des mesures de conservation et de rétablissement

La détermination des mesures de conservation et de rétablissement ont pris en compte les possibilités d'intégrer les approches suivantes : conservation des espèces indigènes et des espèces d'importance culturelle, conservation à l'échelle du paysage, gestion adaptative (Standards de conservation), gestion active, conservation climato-ingénieuse, correction des lacunes en matière de connaissances, diffusion externe et éducation.

**Conservation des espèces indigènes et des espèces d'importance culturelle :** Afin d'appuyer les objectifs de conservation des Mi'kmaq d'Epekwitnewaq, Parcs Canada a travaillé en étroite collaboration avec les deux Premières Nations mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard (la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island) pour élaborer ce plan d'action. Cette approche repose sur l'établissement de relations significatives et de la confiance au sein des communautés au moyen de réunions conjointes, de visites dans les communautés et d'un apprentissage partagé. Cette norme de collaboration a nécessité un investissement collectif en temps et en capacité afin de mettre sur pied une structure durable pour une planification et une mise en œuvre collaboratives. Le partenariat qui en a résulté s'est avéré inestimable et se poursuivra au-delà de l'élaboration de ce plan.

Des stratégies de conservation ont été élaborées pour servir de complément aux objectifs des collaborateurs, et elles seront communiquées aux partenaires afin de favoriser des résultats collectifs en matière de conservation. Au cours de cette collaboration, les partenaires ont appris à connaître les espèces et les écosystèmes présents sur leurs terres d'influence collectives et ont effectué des travaux de surveillance conjoints sur le terrain afin de fournir une perspective plus large sur les mesures à définir dans le PAEM. En travaillant avec les partenaires des Premières Nations Abegweit et de Lennox Island, les responsables du projet ont élaboré de façon collaborative des mesures de conservation et de rétablissement des espèces du PNIPE qui mettront en évidence les espèces d'importance culturelle, et ont planifié conjointement pour ces espèces des mesures de conservation durables qui mettent l'accent sur la protection des connaissances traditionnelles. Ce partenariat vise à renforcer les capacités communautaires en matière de planification et de mise en œuvre de la conservation, tout en orientant les travaux de conservation sur les terres administrées par Parcs Canada grâce aux connaissances traditionnelles et à la science occidentale. À l'avenir, le PNIPE s'efforcera d'adopter l'Etuaptmumk (la vision à double perspective) et d'intégrer le concept de Netukulimk (accès et utilisation des ressources sans compromettre l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement grâce à des pratiques axées sur le respect, la responsabilité, les relations et la réciprocité) dans la mise en œuvre de ses travaux.

**Cadres de gestion adaptative :** Les Standards de conservation<sup>14</sup> sont un ensemble de lignes directrices qui contribuent à orienter et à normaliser les efforts de conservation ainsi que la conception et la gestion adaptative des projets de conservation (Conservation Measures Partnership, 2020). Afin d'organiser l'information et de réduire les efforts faits en double dans la région, Parcs Canada a utilisé un processus abrégé des Standards de conservation pour mobiliser les partenaires de projet dans la planification du plan d'action visant des espèces multiples. Le processus abrégé des Standards de conservation a permis au PNIFE de mobiliser davantage de partenaires grâce à une série d'ateliers conçus pour être inclusifs, quelles que soient les connaissances préalables des participants à l'égard des Standards de conservation et/ou des espèces en péril, et pour réduire le temps que les partenaires devaient y consacrer, ce qui a entraîné une plus grande participation. Les ateliers portaient sur des résultats comme le fait de recueillir les points de vue sur la conservation des espèces en péril à l'échelle régionale, d'élaborer et de mesurer la santé des espèces en péril, de créer de nouvelles stratégies pour soutenir le rétablissement des espèces en péril et atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, et d'améliorer la compréhension de l'efficacité des mesures et des stratégies actuelles pour le rétablissement des espèces.

Le PNIFE ainsi que les collaborateurs des Premières Nations Abegweit et de Lennox Island ont coanimé des ateliers avec l'organisation non gouvernementale locale Island Nature Trust (INT), afin de soutenir l'élaboration de stratégies et de mesures complémentaires pour l'initiative Lieux prioritaires désignés par les collectivités (LPDC) de l'INT. La planification conjointe avec l'INT et d'autres partenaires régionaux contribuera à faire progresser les efforts de conservation à l'échelle du paysage dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, le processus des Standards de conservation a permis de diffuser du contenu dans le cadre d'initiatives comme le projet Forested Landscape Priority Place (FLPP) et le Groupe de travail sur la conservation de l'Hirondelle de rivage dans la région atlantique du Canada (Oiseaux Canada), favorisant ainsi la collaboration dans l'ensemble de la région.

**Conservation à l'échelle du paysage :** Le PNIFE n'est qu'un élément du paysage provincial dans son ensemble et, à ce titre, il était important que les mesures prévues dans ce plan tiennent compte des résultats au-delà des limites du parc. L'application d'une approche à l'échelle du paysage passait par des partenariats avec des groupes locaux et régionaux lors de la phase de planification et de regroupement des connaissances de ce plan. Nos ateliers initiaux ont permis de cerner plusieurs possibilités parmi les organisations partenaires, notamment la Première Nation Abegweit, la Première Nation de Lennox Island, l'Island Nature Trust (INT), l'organisme Conservation de la nature Canada, la PEI Watershed Alliance, le Réseau canadien pour la santé de la faune, le Service canadien de la faune (région de l'Atlantique), la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre du projet Forested Landscape Priority Place. Le

---

<sup>14</sup> Conservation Measures Partnership. 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation, version 4.0. <https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>

renforcement de nos relations avec ces groupes nous permet de travailler ensemble à la mise en œuvre de stratégies à l'échelle provinciale afin d'améliorer les résultats du rétablissement des espèces en péril sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Tout au long du plan d'action, le lien avec ce partenariat à l'échelle du paysage est clairement établi, à la fois pour la planification et la mise en œuvre. Les mesures décrites dans les projets des partenaires, comme les projets FLPP et LPDC, se concentrent sur des habitats et des espèces semblables à ceux visés par le présent plan. Mentionnons notamment la collaboration avec le projet de conservation du frêne noir mené par les Mi'kmaq d'Epekwitnewaq, qui vise à conserver et à planter des frênes noirs dans toute l'Île-du-Prince-Édouard; la collaboration avec l'INT pour promouvoir des activités récréatives durables sur les plages et protéger les sites de nidification cruciaux du Pluvier siffleur à l'extérieur des terres administrées par Parcs Canada; la collaboration avec le projet LPDC pour achever la cartographie de l'habitat de l'Hirondelle de rivage à l'échelle du paysage pour l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard; et la collaboration avec le projet FLPP pour favoriser la sensibilisation à une gestion forestière axée sur un habitat forestier sain pour les espèces en péril.

À l'échelle régionale, le PNIPE travaille en collaboration avec des groupes comme le Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et les lieux de Parcs Canada dans la région de l'Atlantique afin de fournir des données dans le cadre des priorités de recherche régionales. Plus particulièrement, les travaux menés avec le parc national Kouchibouguac (PNK) offrent l'occasion d'élaborer une approche normalisée pour la surveillance et la gestion des espèces en péril et des écosystèmes communs. Le PNIPE et son voisin le PNK ont bien des espèces et des écosystèmes en commun et sont exposés en grande partie aux mêmes menaces. Ainsi, l'adoption d'un protocole normalisé pour le suivi d'espèces et d'habitats semblables pourrait s'avérer mutuellement avantageuse et permettre une évaluation cohérente dans l'ensemble de la région.

**Gestion active :** La gestion active est une démarche qui vise à maintenir ou à modifier l'état écologique afin d'atteindre des objectifs précis. De nombreuses mesures contribuant au rétablissement des espèces en péril dans le PNIPE se concentrent sur la protection de l'habitat existant et l'atténuation des menaces connues pesant sur les espèces. Cet objectif sera largement atteint grâce aux méthodes, ressources, règlements et politiques en place, et/ou grâce aux mesures de protection de l'habitat essentiel prises dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril*. Ces efforts sont proportionnels à la quantité d'habitat disponible pour de nombreuses espèces en péril au sein du PNIPE et des LHN, car leur taille est souvent modeste à l'échelle régionale ou nationale. Cependant, pour des espèces comme l'aster du golfe Saint-Laurent, le léchéa maritime ou le Pluvier siffleur, l'habitat du parc contribue grandement à maintenir les populations régionales. Il est donc impératif que des mesures de gestion active, comme les patrouilles des équipes chargées de l'application de la loi et de la conformité, les fermetures de zones et, dans le cas de l'aster du golfe Saint-Laurent, les transplantations pour la colonisation et la naturalisation de sites, soient utilisées pour maintenir ou améliorer les conditions favorables à l'espèce dans le paysage.

Après la mise en œuvre du PAEM, Parcs Canada surveille, évalue et, le cas échéant, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement des espèces. Le PNIPE utilisera le processus abrégé des Standards de conservation pour intégrer des éléments de gestion adaptative dans la mise en œuvre du PAEM. Grâce à la gestion adaptative, le PNIPE et ses partenaires évalueront et rajusteront les mesures/stratégies tout au long de la mise en œuvre du PAEM afin d'améliorer la conservation des espèces en péril en temps réel. Les mesures axées sur les espèces décrites dans ce plan contribueront à leur tour au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique du PNIPE en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat. Les renseignements concernant les espèces en péril seront intégrés dans les programmes d'expérience du visiteur, de prévention et de conformité ainsi que d'éducation et de diffusion externe du parc, ce qui contribuera à améliorer la sensibilisation, l'appréciation et le soutien à l'égard des efforts de rétablissement dans le parc et au-delà de ses limites.

**Conservation climato-ingénieuse :** Afin de refléter les menaces actuelles et futures liées au climat qui pèsent sur la conservation des espèces en péril, cette modification a été entreprise sous l'angle des changements climatiques. Ce travail consistait à étudier les éventuelles conditions climatiques futures dans le périmètre géographique défini, à faire une étude documentaire pour déduire la capacité d'adaptation des espèces ciblées et à établir une série de possibilités d'adaptation comprenant à la fois des stratégies de gestion active et de surveillance. Le processus visant à déterminer les possibilités d'adaptation s'appuyait sur les scénarios futurs projetés à l'égard du climat (Bush et Lemmen, 2019) et sur le cadre Résister-Accepter-Diriger (RAD, Schuurman et coll., 2020), un cadre conçu pour permettre aux gestionnaires de ressources naturelles d'envisager une grande variété de stratégies d'adaptation prospectives. Comme le PNIPE est un paysage côtier de faible altitude, il est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques comme l'accélération du taux d'érosion côtière, la montée du niveau de la mer et les ondes de tempête, ainsi que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes (Agence Parcs Canada, 2023). Ces effets ont été observés au cours des dernières années lors des tempêtes post-tropicales Dorian (2019) et Fiona (2022), qui ont causé des niveaux sans précédent d'érosion côtière et de chablis forestier dans le PNIPE. En outre, puisque de nombreuses espèces visées par le présent plan d'action vivent dans l'écosystème côtier, il est important de tenir compte de l'influence que les changements climatiques auront sur la capacité de Parcs Canada à atteindre les objectifs en matière de population et de répartition des espèces en péril, ainsi que des pressions actuelles et nouvelles auxquelles les espèces et les écosystèmes sont confrontés en raison des menaces liées aux changements climatiques qui sont à prévoir.

Toutes les mesures énoncées dans ce plan ont été classées selon le cadre RAD. Cet exercice était important pour veiller à ce que les stratégies choisies soient diversifiées dans leur approche (c'est-à-dire que toutes les mesures ne visent pas à résister au changement), ce qui a permis au PNIPE d'établir une grande variété de possibilités d'adaptation. Conformément aux principes de la conservation climato-ingénieuse, ces

stratégies s'appuient sur une gestion adaptative et seront réévaluées au cours de leur mise en œuvre sur la base des données probantes recueillies. Reconnaissant que les effets des changements climatiques sont inévitables et déjà en cours, le PNIPE concentrera ses efforts sur des plans de surveillance accrus afin de mieux comprendre ces effets sur les espèces et d'orienter les approches d'adaptation à long terme et les éventuelles mesures d'atténuation des menaces.

**Correction des lacunes en matière de connaissances :** Ce plan a été mis à jour pour inclure sept espèces en péril supplémentaires, sept espèces dont la conservation est préoccupante et quatorze espèces d'importance culturelle dont l'inclusion a été déterminée dans le cadre des processus de planification menés en collaboration avec les partenaires de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island. Les mesures prévues dans ce plan contribueront à des activités de recherche et de surveillance qui permettront de corriger les lacunes dans les connaissances relatives à ces espèces et aux habitats qui leur sont associés. Ces lacunes sont énoncées dans les documents de rétablissement des espèces ou ont été cernées dans le cadre de la surveillance continue du parc et de la mise en œuvre du PAEM de 2016, ainsi que par les partenaires lors des ateliers de planification initiaux. Les principales lacunes en matière de connaissances qui sont abordées dans ce plan concernent la disponibilité et l'utilisation de l'habitat; des stratégies affinées d'échantillonnage des populations; et des menaces moins bien comprises, comme la disponibilité des proies, la prévalence des maladies et des agents pathogènes, les polluants et les changements climatiques.

Il est nécessaire de définir et de cartographier l'habitat pour orienter les décisions de gestion et les mesures de rétablissement de plusieurs espèces. Il faut notamment mieux comprendre l'habitat essentiel de l'Hirondelle de rivage dans le parc; faire des recherches afin de comprendre le choix de l'habitat pour les hibernacles et les gîtes de maternité des chauves-souris dans le parc; et améliorer la compréhension du choix de l'habitat par le Pluvier siffleur en période de reproduction. Il sera également envisagé de cartographier de manière exhaustive la présence de toutes les espèces existantes et de cartographier/modéliser les habitats possibles à l'avenir afin de faciliter le déplacement des espèces.

L'une des lacunes cernées dans les connaissances tout au long du processus de planification et dans de nombreux programmes de rétablissement concerne la manière dont les espèces seront touchées par les scénarios de changements climatiques prévus. En abordant ce plan sous l'angle des changements climatiques, le PNIPE tentera d'apprendre comment les effets des changements climatiques influenceront sur la capacité à atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, et quelles sont les pressions actuelles et futures sur les espèces et les écosystèmes qui découlent des menaces liées aux changements climatiques à prévoir. Il s'agit d'un élément central pour de nombreuses espèces en péril au sein de l'écosystème côtier en raison de leur habitat dynamique et vulnérable. De plus, certaines menaces qui peuvent constituer des facteurs limitant le rétablissement des espèces (par exemple les changements climatiques, la disponibilité des proies invertébrées, la prévalence locale des maladies et des agents pathogènes dans les populations de chauves-souris et les polluants

aquatiques) sont mal comprises dans le PNIFE et les LHN. Des activités de recherche et de surveillance ont été définies pour recueillir des renseignements sur ces menaces. Toutefois, comme pour d'autres mesures de ce plan, la mise en œuvre peut nécessiter des ressources supplémentaires et/ou le soutien de partenaires.

**Diffusion externe et éducation :** En plus de mettre en œuvre des mesures contribuant à la conservation et au rétablissement des espèces, Parcs Canada joue un rôle important pour favoriser la reconnaissance des espèces en péril et la sensibilisation à leur égard. L'un des éléments centraux du mandat de Parcs Canada est d'offrir au public la possibilité de se renseigner sur les parcs nationaux et d'en faire l'expérience. Les parcs nationaux constituent donc à la fois une possibilité et un moyen incontournable de faire participer le public au rétablissement des espèces en péril. Une série d'activités de diffusion externe au public, d'éducation et d'accueil des visiteurs a été élaborée dans le cadre du processus de planification des mesures. Ces activités s'appuieront sur une grande variété d'approches et de modes de participation pour mobiliser le public, y compris la promotion de plateformes de science citoyenne, des possibilités de bénévolat, l'aménagement d'infrastructures durables et des campagnes de diffusion externe dans les médias traditionnels.

L'élaboration d'un plan de communication et d'engagement pour le parc se concentrera sur les messages prioritaires concernant les espèces dont la conservation est préoccupante, les habitats qui les soutiennent, les menaces auxquelles elles sont confrontées et ce que le public peut faire pour les aider. La promotion de programmes de science citoyenne contribuera à combler les lacunes dans les connaissances sur la présence d'espèces à l'intérieur et à l'extérieur du PNIFE. De plus, nous continuerons à renforcer et à entretenir les relations avec des organisations partenaires afin de diffuser et de promouvoir des messages cohérents sur la conservation auprès d'un public plus large dans le cadre d'une approche de sensibilisation à l'échelle du paysage. La campagne provinciale sur la conservation des dunes, mise en œuvre avec Conservation de la nature Canada (CNC) et l'INT, est un exemple de cette approche à l'égard de la conservation des habitats sur l'Île-du-Prince-Édouard, où les messages ont été diffusés à l'échelle de la province.

Les activités de diffusion externe et d'éducation définies dans le présent plan tiennent compte des approches de conservation et de rétablissement mentionnées précédemment. Le PNIFE continuera à travailler avec les partenaires mi'kmaq d'Epekwitnewaq afin d'élaborer des pratiques exemplaires pour diffuser de l'information sur les espèces d'importance culturelle, les connaissances autochtones, la vision à double perspective et les vérités autochtones, qui priorisent la souveraineté du savoir autochtone. Il s'agira notamment de développer le réseau de sentiers Sister Trails en collaboration avec les partenaires des Premières Nations. Ce réseau de sentiers, situé sur l'île Lennox, à Scotchfort et dans le PNIFE, comprendra un espace où les Mi'kmaq d'Epekwitnewaq et les visiteurs pourront tisser des liens significatifs avec la culture et les modes de connaissance des Mi'kmaq, et où des messages seront diffusés sur les espèces d'importance culturelle, les espèces en péril et les effets des changements climatiques sur l'Île-du-Prince-Édouard.

## 3.2 Classification des mesures

Les mesures décrites dans ce plan sont classées en fonction de la Classification des actions de conservation du Conservation Measures Partnership (CMP)<sup>15</sup>. Le plan comprend des actions des catégories suivantes :

### Gestion des terres et des eaux

Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard est fortement marqué par l'utilisation humaine passée et actuelle, qu'il s'agisse de pratiques traditionnelles comme le défrichement des terres pour l'agriculture ou, plus récemment, de l'aménagement des terres pour faciliter l'accès des visiteurs aux lieux de Parcs Canada. Les mesures de ce plan ont été choisies pour améliorer l'intendance du lieu dans ce paysage altéré et en tenant compte des réalités associées à l'utilisation par les visiteurs. Comme la fréquentation du PNIE continue d'augmenter, les initiatives visant à orienter l'utilisation humaine du paysage se concentreront sur la protection des composantes de l'écosystème et des habitats essentiels qui sont vulnérables au moyen de fermetures de zones pendant certaines saisons. Il sera essentiel d'assurer l'intendance du lieu de façon à réduire les facteurs de stress dans l'environnement et à améliorer les processus écosystémiques existants, notamment par la gestion des espèces envahissantes et la plantation ciblée pour créer et/ou restaurer l'habitat existant, si l'on veut que les mesures de conservation et de rétablissement de nombreuses espèces puissent être appliquées dans le cadre de ce plan.

### Gestion des espèces

Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard est principalement constitué d'un écosystème côtier, dans lequel plusieurs des espèces visées par le présent plan ont un habitat. Les effets prévus des changements climatiques devraient entraîner des déplacements de l'aire de répartition, la perte de l'habitat existant et la création de nouveaux sites propices à la réintroduction et à la nidification. Les mesures prises dans le cadre de ce plan comprendront des efforts de préservation ex situ, sous la forme de collecte de semences, qui peuvent jouer un rôle clé dans la conservation de la diversité génétique des espèces en déclin. La collecte et la conservation de lots de semences peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation régionale aux changements climatiques en contribuant à la recherche, à la restauration écologique, à la réintroduction de populations et à la migration assistée. La détermination d'un futur habitat propice pour des espèces vulnérables en vue de faciliter une éventuelle réintroduction et une colonisation assistée au-delà de la population actuelle ou historique contribuera à favoriser l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition décrits dans le présent document.

### Sensibilisation

Les renseignements sur les espèces en péril seront intégrés dans les programmes d'expérience du visiteur, de conformité ainsi que d'éducation et de diffusion externe du

---

<sup>15</sup> [La classification des actions](#) est une norme internationale conçue pour fournir une classification simple, hiérarchique, exhaustive, cohérente, extensible, exclusive et redimensionnable de toutes les mesures de conservation.

parc, ce qui contribuera à améliorer la sensibilisation, l'appréciation et le soutien à l'égard des efforts de rétablissement dans le parc et au-delà de ses limites. Les panneaux de signalisation et les campagnes d'information à l'intention d'une clientèle nombreuse et diversifiée de visiteurs sont des occasions de tisser des liens avec les membres du public en les faisant participer directement au rétablissement des espèces, et de faire appel à la science citoyenne et aux bénévoles pour la conservation des ressources. Les campagnes viseront à atténuer les menaces dans le paysage du PNIPE en améliorant la sensibilisation aux problèmes locaux, comme l'incidence des animaux de compagnie sur la faune sauvage. Dans la mesure du possible, les campagnes de sensibilisation et les activités de diffusion externe soutiendront la diffusion de messages normalisés avec les organisations partenaires dans le cadre d'une approche à l'échelle du paysage.

### **Recherche et surveillance**

Les lacunes dans les connaissances constituent des obstacles majeurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures efficaces de conservation et de rétablissement pour de nombreuses espèces dont la conservation est préoccupante. Les renseignements recueillis grâce à la recherche et à la surveillance permettront une meilleure compréhension de l'écologie, de la répartition, de l'état et des tendances démographiques des espèces à l'échelle locale et régionale, ce qui permettra d'améliorer la protection et de mettre en œuvre en temps opportun des mesures de gestion active et d'atténuation des menaces. Les recherches et les analyses documentaires visant à orienter l'évaluation des habitats, l'analyse de la connectivité des habitats et la modélisation de la transformation et de la perte d'habitat causées par les changements climatiques constitueront des outils décisionnels utiles pour guider les futures mesures de conservation à l'échelle du paysage, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion locale des espèces. Le parc bénéficie de relations étroites avec les établissements universitaires locaux, comme le département de biologie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UIPE), le Centre canadien pour les changements climatiques et l'adaptation de l'UIPE, le Collège Holland et le Collège vétérinaire de l'Atlantique, afin de faciliter ce type de recherche. L'intérêt des universitaires pour les lieux du PNIPE constitue une source constante de recherche qui alimente les efforts de gestion et de restauration et contribue à combler les lacunes actuelles en matière de connaissances sur l'écologie des espèces.

### **Partenariats et collaborations<sup>16</sup>**

Le présent plan d'action permet au PNIPE d'établir des partenariats à l'échelle du paysage afin d'avoir un effet plus important sur les espèces dont la conservation est préoccupante, au-delà des limites des terres administrées par Parcs Canada. Sa mise en œuvre nécessitera une collaboration continue avec les partenaires des Premières Nations, les établissements universitaires, les partenaires régionaux et les groupes de conservation locaux qui travaillent à l'objectif commun de conservation des espèces. Parcs Canada continuera de mobiliser les collectivités locales, les visiteurs et les

---

<sup>16</sup> La rubrique utilisée dans la classification des actions du CMP est *Développement institutionnel*. Nous avons modifié le titre pour mieux refléter les approches et les relations de Parcs Canada avec ses partenaires.

bénévoles pour améliorer la santé écologique du PNPE et des LHN et pour favoriser le rétablissement des espèces en péril. Le PNPE s'efforcera de maintenir les partenariats existants et d'en cultiver de nouveaux en ce qui touche les questions de conservation et de recherche d'intérêt mutuel.

## 4. Habitat essentiel

En vertu du paragraphe 2(1) de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce ». Lorsque le programme de rétablissement d'une espèce indique que l'identification de l'habitat essentiel n'est pas terminée, un calendrier d'études est prévu pour recueillir des informations supplémentaires afin de compléter l'identification. Des parcelles supplémentaires d'habitat essentiel peuvent être désignées dans un programme de rétablissement modifié ou dans un plan d'action à venir ou modifié pour l'espèce.

L'habitat essentiel a été identifié dans le PNPE dans le cadre des programmes de rétablissement du Pluvier siffleur, de l'aster du golfe Saint-Laurent, de l'Hirondelle de rivage ainsi que de la petite chauve-souris brune et de la chauve-souris nordique. Ce plan d'action ne définit aucun habitat essentiel supplémentaire pour aucune espèce.

### 4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel identifié dans le PNPE et les LHN dans les programmes de rétablissement des espèces visées par ce plan doit être légalement protégé contre la destruction conformément à l'article 58 de la LEP. La LEP exige que l'habitat essentiel désigné dans une aire protégée de compétence fédérale<sup>17</sup> soit décrit dans la *Gazette du Canada* dans les 90 jours suivant l'inclusion, dans le Registre public des espèces en péril, du programme de rétablissement ou du plan d'action final qui a désigné l'habitat essentiel. L'interdiction de la destruction d'un habitat essentiel en vertu du paragraphe 58(1) s'appliquera 90 jours après la publication de la description de l'habitat essentiel dans la *Gazette du Canada*. Pour les habitats essentiels situés sur d'autres terres fédérales (par exemple, les lieux historiques nationaux ou les réserves de parc national), le ministre compétent doit soit faire un énoncé sur la protection juridique existante, soit prendre un Arrêté pour que l'interdiction de destruction de l'habitat essentiel s'applique.

S'il est établi que des parties de l'habitat essentiel ne sont pas protégées et que des mesures sont prises pour les protéger, ces mesures seront communiquées par

---

<sup>17</sup> Le paragraphe 58(2) de la LEP décrit les zones de protection fédérales de la façon suivante : un parc national du Canada dénommé et décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le parc urbain national de la Rouge créé par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, une zone de protection marine sous le régime de la *Loi sur les océans*, un refuge d'oiseaux migrateurs sous le régime de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou une réserve nationale de faune sous le régime de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

l'intermédiaire du Registre au moyen des rapports mentionnés dans l'article 63 de la LEP.

## 5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon l'alinéa 49(1)e) de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit effectuer l'évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant. Cette évaluation socioéconomique a une portée limitée, car elle ne s'applique qu'aux terres et aux eaux protégées du PNIFE et des LHN, qui sont souvent soumises à moins de menaces (p.ex. les activités industrielles) que d'autres aires, parce que les terres sont gérées pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique et commémorative. En outre, cette évaluation ne porte que sur les coûts et avantages socioéconomiques supplémentaires de la mise en œuvre des mesures décrites dans le présent plan d'action et ne tient pas compte des répercussions socioéconomiques des activités ou des régimes de gestion existants dans les sites de Parcs Canada. Elle n'aborde pas les coûts ou avantages cumulés totaux du rétablissement des espèces en général et ne tente pas non plus de réaliser une analyse coûts-avantages complète, comme c'est le cas pour soutenir une initiative réglementaire.

La protection et le rétablissement des espèces en péril peuvent entraîner des coûts et des avantages, qui affectent divers groupes de la société canadienne de différentes manières. Les mesures proposées dans ce plan d'action visent une approche équilibrée de la réduction ou de l'élimination des menaces pesant sur les populations et les habitats des espèces en péril. Les coûts socioéconomiques potentiels ainsi que les avantages sociaux et environnementaux susceptibles de découler de la mise en œuvre de ce plan d'action sont décrits ci-dessous. Les informations présentées dans ce résumé ont été recueillies dans le cadre d'une coopération et d'une consultation et se concentrent sur l'incidence potentielle sur les modalités des baux agricoles, les communautés mi'kmaq d'Epekwitnewaq et les visiteurs du PNIFE et des LHN.

### 5.1 Coûts

Le coût différentiel total de la mise en œuvre des mesures décrites à l'annexe B sera assumé par Parcs Canada à partir des salaires et des biens et services existants qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des sites et n'entraîneront donc pas de coûts supplémentaires pour la société. La mise en œuvre des mesures de ce plan est assujettie à des crédits, à des priorités et à des contraintes budgétaires. Les mesures décrites à l'annexe C ne seront mises en œuvre que dans le cadre de partenariats ou si des ressources supplémentaires deviennent accessibles.

La mise en œuvre de ce plan d'action peut entraîner des coûts socioéconomiques pour les communautés mi'kmaq d'Epekwitnewaq, les visiteurs du parc et les baux agricoles, en raison de la modification des modalités. Ces coûts ont été déterminés après des consultations et des discussions et, dans la mesure du possible, ils ont été réduits au minimum. Les principales conséquences de la mise en œuvre de ce plan d'action ont

été identifiées comme des restrictions dans certaines zones du parc en raison des fermetures saisonnières visant à protéger les espèces en péril et l'habitat qui leur est associé. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur la jouissance des visiteurs du parc et leur accès au paysage, et sur l'accès des communautés mi'kmaq d'Epekwitnewaq aux zones d'utilisation traditionnelle. Dans la mesure du possible, ces répercussions sur les pratiques traditionnelles des Mi'kmaq seront atténuées par des plans d'intendance élaborés conjointement. Les détenteurs de baux agricoles pourraient être touchés par l'officialisation des pratiques exemplaires de gestion mises en œuvre pour protéger le Goglu des prés et son habitat. Parcs Canada a examiné attentivement ces coûts et ne sous-estime pas leur importance possible pour nos intervenants. Dans de nombreux cas, des mesures d'atténuation sont déjà en place et, dans la mesure du possible, ont été prévues et intégrées dans ce plan afin de réduire le plus possible les répercussions.

## 5.2 Avantages

Les avantages économiques potentiels de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le parc ou les lieux sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des biens non marchands qu'il est difficile d'évaluer sur le plan financier. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La conservation des espèces en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain. Les mesures de ce plan contribuent à atteindre l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable qui consiste à assurer la protection et le rétablissement des espèces et à conserver la biodiversité canadienne. Elles contribuent également à l'objectif mondial consistant à garantir ce qui suit : « La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes, sont valorisées, maintenues et renforcées, et celles qui sont en déclin sont restaurées [...] » (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, décembre 2022).

Les biens de capital naturel protégés (forêts, prairies, zones humides, eaux douces, zones côtières et marines) des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation fournissent un flux de services écosystémiques (p. ex. la régulation du climat, la fourniture d'habitats, l'approvisionnement en eau et la régulation de l'eau) qui profitent aux personnes et aux communautés d'un bout à l'autre du Canada. Parcs Canada s'efforce de maintenir et d'améliorer l'état écologique du réseau national de lieux protégés. Les efforts visant à améliorer l'état des espèces et leur rôle dans l'écosystème, comme les mesures de rétablissement prévues dans le présent plan d'action, ont une incidence sur la santé globale de l'écosystème. Pour le PNIPE, la valeur annuelle possible des services écosystémiques a été estimée entre 9 et

45 millions de dollars (valeur moyenne de 27 millions de dollars)<sup>18</sup> (Mulrooney et Jones, 2023). La mise en œuvre des mesures prévues dans le présent PAEM contribuera à maintenir le précieux flux de services écosystémiques dont bénéficient les Canadiens.

Les mesures présentées dans ce plan d'action contribueront à la réalisation des objectifs du programme de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Les programmes de rétablissement, les plans d'action et les plans de gestion pour les espèces inscrites sur la liste de la LEP font partie intégrante de la gestion des espèces visant à assurer leur survie et leur rétablissement, à maintenir la biodiversité au Canada et à conserver le patrimoine naturel du pays.

Les mesures décrites dans ce document devraient avoir des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique et offrir aux visiteurs et à la population en général des occasions plus nombreuses d'apprécier le parc et les espèces qu'il abrite. Les mesures devraient avoir des effets positifs globaux sur l'environnement et les Canadiens, notamment sur la biodiversité et sur la valeur que les gens accordent à la préservation de la biodiversité.

Parmi les autres avantages possibles figurent les effets positifs ressentis par les visiteurs du parc, les groupes de bénévoles et les naturalistes, grâce à la préservation d'aires dont ils pourront profiter à l'avenir, ainsi que les possibilités accrues de participer à la conservation des espèces. Des liens plus étroits avec la terre grâce à la participation communautaire peuvent entraîner des avantages supplémentaires à l'échelle du paysage, par exemple la réduction des conflits entre les humains et les animaux sauvages, et une plus grande conformité à l'extérieur des terres et des eaux administrées par Parcs Canada. De plus, les organismes partenaires (établissements universitaires, ONG, lieux voisins de Parcs Canada) peuvent tirer profit d'activités qui contribuent à satisfaire aux besoins communs de ces groupes. Mentionnons notamment l'accès au PNIPE pour les projets de recherche nouveaux et en cours, l'accès à des ensembles de données à long terme pour combler les lacunes dans la recherche et le rétablissement des espèces, ainsi qu'une plus grande portée pour les messages de conservation élaborés conjointement.

L'approche de la vision à double perspective, qui a été intégrée dans l'élaboration de ce plan, devrait avoir des effets bénéfiques considérables sur la société. Les partenaires des Premières Nations Abegweit et de Lennox Island ont affirmé que la relation résultant du processus de planification collaborative a été d'une grande valeur au sein de chaque communauté, car elle a favorisé une plus grande participation des membres

---

<sup>18</sup> Mise en garde : Les biens de capital naturel étaient présumés être en bon état; il se peut donc que les avantages possibles diffèrent des avantages réalisés ou réels. Les hectares de la zone d'étude peuvent différer des hectares de la zone réglementée (estimation basée sur l'imagerie satellitaire et les couches de données SIG employées par la Commission de coopération environnementale [CEC] - Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre). Les estimations sont basées sur la carte de la couverture terrestre du Canada de 2020 et ont été chiffrées en dollars canadiens de 2020. La valeur estimée de l'écosystème ne représente pas la valeur totale de l'aire protégée.

des communautés dans les activités de conservation, la protection des terres traditionnelles, l'amélioration des liens avec ces terres, ainsi que la protection et la promotion des espèces d'importance culturelle. En outre, le personnel du parc, les visiteurs et le public bénéficient de la possibilité de découvrir les modes de connaissance autochtones et d'en tirer des enseignements.

## 6. Mesure des progrès

Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) sera établi en évaluant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énumérées aux annexe B et annexe C lorsque cela est possible. Le rapport sur les incidences écologiques du plan d'action sera établi en évaluant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs locaux en matière de population et de répartition (annexe A). Les progrès seront contrôlés chaque année et un rapport de mise en œuvre résumant les résultats pour ce plan sera publié dans le Registre public des espèces en péril cinq ans après la publication de sa version définitive. Le rapport quinquennal comprendra également un résumé des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action.

## 7. Références

AGENCE PARCS CANADA. *Parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard : Plan directeur*, Agence Parcs Canada, Ottawa, 2017, ix + 20 p.

AGENCE PARCS CANADA. *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard*, Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril, Agence Parcs Canada, Ottawa, 2016, iv + 18 p.

AGENCE PARCS CANADA. 2021. *Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard (2016-2021)*. Série de rapports sur les Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril, Agence Parcs Canada, Ottawa, 2021, v + 16 p.

AGENCE PARCS CANADA. *Prince Edward Island National Park and L.M. Montgomery's Cavendish National Historic Site, Green Gables Heritage Place: Climate Summary*, Agence Parcs Canada, Ottawa, 2023, 2 p.

BUSH, E. et D. S. LEMMEN (sous la direction de). *Rapport sur le climat changeant du Canada*, gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario, 2019, 446 p.

CONSERVATION MEASURES PARTNERSHIP. *Standards ouverts pour la pratique de la conservation*, v. 4.0, 2020.

ENNS, Amie, Dan KRAUS et Andrea HEBB. *Ours to save: the distribution, status and conservation needs of Canada's endemic species*, NatureServe Canada et Conservation de la nature Canada, 2020.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Plan de gestion du léchéa maritime (Lechea maritima) au Canada*, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, 2013, iii + 23 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Programme de rétablissement de l'aster du golfe Saint-Laurent (Symphyotrichum laurentianum) au Canada*, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, 2012, vi + 18 p. + annexes.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (Myotis lucifugus), de la chauve-souris nordique (Myotis septentrionalis) et de la pipistrelle de l'Est (Perimyotis subflavus) au Canada [Proposition]*. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, 2018, ix + 189 p.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. *Plan de gestion du monarque (Danaus plexippus) au Canada*, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, 2016, v + 47 p.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. *Programme de rétablissement modifié et Plan d'action pour le Pluvier siffleur de la sous-espèce melodus (Charadrius melodus melodus) au Canada*, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, 2022, ix + 127 p.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*, 2024.

NOVA SCOTIA DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES. *Recovery and Action Plan for Black Ash (Fraxinus nigra) in Nova Scotia*, 2015.

SCHUURMAN, G. W., C. HAWKINS HOFFMAN, D. N. COLE, D. J. LAWRENCE, J. M. MORTON, D. R. MAGNESS, A. E. CRAVENS, S. COVINGTON, R. O'MALLEY et N. A. FISICHELLI. *Resist-accept-direct (RAD)— a framework for the 21st-century natural resource manager*, Natural Resource Report NPS/NRSS/CCRP/NRR-2020/2213, National Park Service, Fort Collins, Colorado, 2020. <https://doi.org/10.36967/nrr-22835>

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. *Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada*, Environnement et Changement climatique Canada, Gatineau, Québec, 2018, 13 p.

## Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril du PNIPE et les LNH

| Espèce                                          | Objectifs nationaux <sup>19</sup>                                                                                                                                                                         | Objectifs locaux en matière de population et de répartition                                                                                                       | Contexte en matière de population et de répartition                                                                                                                                    | Surveillance des populations <sup>20</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Approche(s) de rétablissement du parc ou lieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aster du golfe Saint-Laurent (AGSL)             | Maintenir et, si possible, augmenter le nombre d'individus et élargir la zone d'occupation dans chacun des 16 sites d'occurrence.                                                                         | D'ici 2035, au moins deux occurrences d'AGSL sont maintenues dans le PNIPE                                                                                        | La population est très faible par rapport aux niveaux historiques (avant 2005). La tendance actuelle de la population est stable (2019-2023).                                          | Effectuer un relevé annuel du nombre d'individus aux sites occupés (n=2) et aux sites historiques (n=8) afin d'avoir un dénombrement complet ou une estimation de la population et de mesurer la superficie existante (m <sup>2</sup> ) de toutes les plantes au sein du PNIPE. L'adéquation de l'habitat est évaluée chaque année dans les sites occupés. | Des mesures visant à protéger l'habitat contre les perturbations humaines sont mises en œuvre chaque année (p. ex. fermeture de secteurs et signalisation); l'identification de l'habitat propice et l'introduction de semences dans les sites, nouveaux et existants, sont effectuées chaque année ainsi que la préservation ex-situ des lots de semences. |
| Léchéea maritime du golfe Saint-Laurent (LMGSL) | Aucun programme de rétablissement national établi; tiré du plan de gestion (2013) :<br>1) Maintien des populations existantes<br>2) Établissement d'une installation ex-situ de conservation des semences | D'ici 2035, maintenir ou augmenter :<br>1) une population autosuffisante d'au moins 13 900 individus<br>2) une zone d'occupation minimale de 7 500 m <sup>2</sup> | L'unique occurrence existante du LMGSL est dans l'est du PNIPE et est importante pour l'aire de répartition de l'espèce. La tendance actuelle de la population est stable (2017-2023). | Des relevés au sol sont effectués deux fois par année (tous les deux ans) sur un site connu afin de déterminer une estimation de la population en fonction de la densité. La superficie de la population existante (m <sup>2</sup> ) est mesurée.                                                                                                          | Pour réduire la perturbation du site, les relevés sont menés deux fois par année; des panneaux éducatifs sont affichés et la fermeture de dunes est mise en œuvre pour assurer le respect des mesures de protection aux sites connus des populations; les effets des tempêtes violentes sont surveillés.                                                    |

<sup>19</sup>Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

<sup>20</sup>Là où les objectifs en matière de population et de répartition ont été établis pour le PNIPE, la surveillance vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

| Espèce                                         | Objectifs nationaux <sup>19</sup>                                                                                                                                                   | Objectifs locaux en matière de population et de répartition                                                                                                                                                                                                                                          | Contexte en matière de population et de répartition                                                                                                                                                                                                                         | Surveillance des populations <sup>20</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Approche(s) de rétablissement du parc ou lieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Monarque                                       | <p>Objectifs nationaux en cours d'élaboration</p> <p>Tiré du plan de gestion (2016) : L'objectif à long terme est d'assurer la conservation du phénomène migratoire du monarque</p> | Augmenter la quantité de parcelles d'habitat de reproduction du monarque dans le PNIPE en établissant au moins trois parcelles d'asclépiade incarnate autosuffisantes (une dans chaque secteur géographique du parc) d'ici 2035                                                                      | La population et la répartition du monarque sont inconnues dans le PNIPE; les observations fortuites de monarques dans le PNIPE font l'objet d'un suivi. On s'attend à ce que l'aire de répartition du papillon se déplace vers le nord en raison du changement climatique. | Le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique a cartographié la présence d'asclépiades de différentes espèces en 2020 et a identifié l'habitat propice pour la réintroduction. La plantation a eu lieu en 2018 dans le camping de Cavendish et en 2021, à Greenwich; les sites sont surveillés chaque année.                                                | Identifier un habitat propice pour la plantation d'asclépiades de différentes espèces qui évitera les perturbations humaines; veiller à la survie des plantations chaque année; compléter ou ajouter de nouveaux sites, au besoin; effectuer des relevés annuels pour déterminer la présence de monarques sur les plants d'asclépiade.                                                                                                                                                    |
| Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i> ) | <p>1) Maintien d'au moins 255 couples au Canada atlantique, augmentation à 310 couples au fil du temps</p> <p>2) Succès d'envol d'au moins 1,65 jeune par couple</p>                | <p>Selon une moyenne mobile sur cinq ans :</p> <p>1) Au moins dix couples reproducteurs du Pluvier siffleur sont observés dans le PNIPE chaque année au cours des dix prochaines années</p> <p>2) D'ici 2035, atteindre et maintenir un succès d'envol de 1,65 jeune/ couple reproducteur/ année</p> | <p>1) La tendance des couples reproducteurs est stable (2019-2023)</p> <p>2) La productivité est stable (2019-2023)</p>                                                                                                                                                     | Le nombre de couples reproducteurs et le succès d'envol sont surveillés chaque année sur les plages du PNIPE grâce à des relevés effectués régulièrement selon le protocole de surveillance du Pluvier siffleur de Parcs Canada. Le PNIPE fournit des données au recensement provincial du pluvier siffleur chaque année et au recensement international tous les cinq ans. | Le PNIPE surveille toutes les plages dans les limites du parc pendant la saison de nidification. Lorsque des couples sont observés, des mesures de protection sont mises en place (fermeture du secteur sur l'ordre du directeur) jusqu'au départ des jeunes du nid; des stratégies visant à promouvoir le respect de la loi (patrouilles dirigées de conformité et d'application de la loi, panneaux éducatifs et réglementaires) sont mises en œuvre pendant la saison de nidification. |

| Espèce                                                                                                     | Objectifs nationaux <sup>19</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Objectifs locaux en matière de population et de répartition                                                                                                                                                                                        | Contexte en matière de population et de répartition                                                                                                                                                                                 | Surveillance des populations <sup>20</sup>                                                                                                                                                                                                                                                            | Approche(s) de rétablissement du parc ou lieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frêne noir                                                                                                 | Aucun programme de rétablissement national établi; tiré du plan d'action pour le rétablissement du frêne noir en Nouvelle-Écosse, objectif de rétablissement à long terme :<br>1) Veiller à ce que les conditions permettent le rétablissement de populations autosuffisantes<br>2) Les populations soutiennent l'utilisation traditionnelle durable. | D'ici 2035, augmenter le nombre d'occurrences connues du frêne noir autosuffisant dans le PNIPE d'au moins 25 individus par la propagation dans un habitat propice en soutenant le projet de conservation du frêne noir dirigé par des Autochtones | Aucune tendance actuelle; seuls deux frênes noirs existent dans le PNIPE, l'un planté en 2021, et l'autre d'origine naturelle. Ce dernier était en déclin, bien que les relevés de 2023 aient révélé un rétablissement de la santé. | La vérification sur place est effectuée de manière opportune pour détecter d'autres occurrences dans le parc; les habitats propices à la réintroduction de l'espèce sont identifiés et cartographiés avec le soutien des partenaires; la santé des semis d'arbres est surveillée après la plantation. | Les activités de rétablissement de cette espèce seront guidées par la conservation autochtone du frêne noir, dirigée par l'Abegweit Conservation Society. L'approche du PNIPE peut inclure l'installation de corsets d'arbres pour assurer le succès des semis et dissuader le broutage.                                                                                                                                           |
| Toutes les autres espèces incluses dans la portée de ce plan – voir le tableau des espèces (section 1.3.2) | Aucun objectif n'a été fixé, car il n'y a pas ou peu de menaces connues dans le site, aucune mesure de gestion n'est connue pour faire face aux menaces et/ou le site est d'une importance limitée pour le rétablissement des espèces.                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                    | S.o.                                                                                                                                                                                                                                | Consigner les observations fortuites.                                                                                                                                                                                                                                                                 | Le site continuera à protéger les individus et l'habitat essentiel, à protéger l'habitat propice et à soutenir les partenaires dans le rétablissement et la protection de ces espèces lorsque cela est possible. De plus, le site travaillera avec des partenaires pour dresser l'inventaire des espèces sous-échantillonnées dans le site et adapter sa gestion en conséquence quand de nouvelles populations seront découvertes. |

**Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre**

| <b>Espèce et numéro de la mesure</b>                | <b>Mesure de rétablissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Résultat souhaité</b>                                                                                                                                                                                                                   | <b>Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible)<sup>21</sup></b> | <b>Classification des menaces<sup>22</sup></b> | <b>Classification des actions<sup>23</sup></b> | <b>Calendrier</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 1.1. Toutes les espèces visées dans le présent plan | <u>Mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples en collaboration avec la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island</u> : La mise en œuvre et la gestion adaptative de ce plan continueront de se faire avec la pleine collaboration de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island. Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (PNPE) continuera à établir des liens et des relations entre Parcs Canada et les partenaires mi'kmaq d'Epekwitnewaq au cours de la mise en œuvre de ce plan. | Le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et les LHN est mis en œuvre avec la pleine collaboration des deux Premières Nations Mi'kmaq de l'Î.-P.-É. pendant toute sa durée de 10 ans. | Élevée                                                              | Lacunes dans les connaissances                 | 10.3.2 Maintenir ou renforcer les relations    | Chaque année      |
| 1.2. Toutes les espèces visées dans le présent plan | <u>Soutien de l'approche à double perspective</u> : Mettre en œuvre des approches à double perspective pour soutenir la planification de la gestion de l'habitat en collaboration avec les communautés de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island afin d'orienter les mesures potentielles qui peuvent être prises pour améliorer la quantité et la qualité de l'habitat pour les espèces en péril.                                                                                                                           | Une approche à double perspective est présente dans la gestion de l'habitat tout au long de la durée de 10 ans de ce plan.                                                                                                                 | Élevée                                                              | Lacunes dans les connaissances                 | 10.3.4 Échange de connaissances                | Chaque année      |
| 1.3. Toutes les espèces visées dans le présent plan | <u>Mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière de connaissances des Mi'kmaq d'Epekwitnewaq</u> : Assurer le suivi/la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Les pratiques exemplaires en matière de savoir autochtone qui ont                                                                                                                                                                          | Moyenne                                                             | Lacunes dans les connaissances                 | 10.3.4 Échange de connaissances                | Chaque année      |

<sup>21</sup> Les mesures de rétablissement ont été priorisées comme décrit à la section 3.0.

<sup>22</sup> Les menaces ont été classées à l'aide du système de classification des menaces du CMP (niveaux 1 et 2) et du Québec (niveau 3).

<sup>23</sup> Les mesures de rétablissement ont été classées selon le système de classification des actions du CMP (niveaux 1 et 2) et du Service canadien de la faune (niveau 3).

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                     | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                   | mise en œuvre des pratiques exemplaires et des lignes directrices élaborées par les Autochtones pour la recherche, l'acquisition et l'utilisation des connaissances autochtones, et donner la priorité à la souveraineté autochtone pour ces connaissances.                                                                                                                                                                                                                                                                  | été développés ou partagés par la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island sont mises en œuvre chaque année.                                                                                                                                                                                  |                                                               |                                          |                                          |              |
| <b>Écosystème côtier</b>                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                               |                                          |                                          |              |
| 2. Pluvier siffleur, Hironnelle de rivage, Bécasseau maubèche, Petit chevalier, Barge hudsonienne, animaux marins | <u>Réduire les perturbations d'origine humaine sur les plages du Pluvier siffleur</u> : Mise en œuvre annuelle de l'interdiction des animaux domestiques sur les plages du PNIPE, fermeture des zones où il y a reproduction du Pluvier siffleur et installation de panneaux/barrières pour informer le public de cette réglementation.                                                                                                                                                                                      | L'interdiction des animaux domestiques est mis en œuvre chaque année sur toutes les plages du PNIPE du 1 <sup>er</sup> avril au 15 octobre; les fermetures de plages sont mises en œuvre pendant la saison de nidification du Pluvier siffleur jusqu'à ce que tous les oisillons aient pris leur envol chaque année. | Élevée                                                        | 6.1.2 Randonnée                          | 1.1.9 Gestion des visiteurs              | Chaque année |
| 3. Pluvier siffleur                                                                                               | <u>Effectuer une analyse statistique des données relatives au Pluvier siffleur</u> : Le PNIPE conserve des ensembles de données à long terme sur l'abondance et la productivité du Pluvier siffleur, y compris des données sur l'activité sur les plages de Parcs Canada de 1983 à 2023. En partenariat avec l'Island Nature Trust, le PNIPE effectuera des analyses statistiques des données sur le Pluvier siffleur dans l'ensemble du paysage de l'Î.-P.-É. afin de contribuer aux objectifs régionaux de rétablissement. | Une analyse statistique de l'ensemble des données à long terme est réalisée d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                         | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires | 10 ans       |

| Espèce et numéro de la mesure | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Résultat souhaité                                                                                                                          | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>       | Calendrier   |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| 4. Pluvier siffleur           | <u>Documenter chaque zone de nidification/de reproduction des couples de Pluviers siffleurs</u> : Grâce à une surveillance non invasive de la productivité du Pluvier siffleur, il est possible de documenter l'étendue de l'unité familiale depuis l'établissement du nid jusqu'à l'envol des oisillons, afin d'aider à préciser les principales zones d'utilisation dans l'habitat essentiel.                                                                                                                                                                                          | Les données géographiques sur chaque couple reproducteur de Pluvier siffleur et chaque zone de nidification sont documentées chaque année. | Faible                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Chaque année |
| 5. Hirondelle de rivage       | <u>Assurer une surveillance de la population d'Hirondelles de rivage</u> : Réaliser des relevés annuels sur l'Hirondelle de rivage afin de déterminer l'abondance relative et la répartition des colonies dans le PNIPE. Assurer une surveillance périodique de l'utilisation de l'habitat dans l'ensemble du parc, y compris l'habitat de nidification éphémère (p. ex., la nidification dans les bancs de grès/till par rapport aux dunes), ainsi qu'après des événements d'érosion importants pour aider à combler les lacunes dans les connaissances sur l'utilisation de l'habitat. | Le suivi de la population d'Hirondelles de rivage est effectué chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                   | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Chaque année |
| 6. Hirondelle de rivage       | <u>Comprendre l'habitat de repos de l'Hirondelle de rivage</u> : En partenariat avec le groupe de travail sur l'Hirondelle de rivage de la région de l'Atlantique, mettre à l'essai des méthodes de surveillance dans des milieux humides ciblés afin de déterminer la présence ou l'absence d'Hirondelles de rivage au repos. Les données combleront les lacunes dans les connaissances pour permettre de mieux comprendre les sites de repos importants de cette espèce et de                                                                                                          | La faisabilité de deux méthodes de surveillance ciblée de l'habitat de repos potentiel est mise à l'essai d'ici la fin du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | 10 ans       |

| Espèce et numéro de la mesure   | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultat souhaité                                                                                                                     | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier   |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
|                                 | s'appuyer sur la meilleure méthode de collecte de données.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                       |                                                               |                                          |                                          |              |
| 7. Hirondelle de rivage         | <u>Réduire les perturbations d'origine humaine sur les Hirondelles de rivage</u> : Pendant la période de nidification et d'élevage des couvées actifs, fermer les secteurs autour des colonies connues vulnérables aux perturbations d'origine humaine par l'installation de panneaux de signalisation et de barrières physiques, le cas échéant.                                                                                                                                                                                                                                                            | Les fermetures sont mises en œuvre chaque année pendant la saison de nidification active, de mai à août, au cours du cycle de 10 ans. | Faible                                                        | 6.1.2 Randonnée                          | 1.1.9 Gestion des visiteurs              | Chaque année |
| 8. Hirondelle de rivage         | <u>Procéder à la cartographie du paysage de l'Hirondelle de rivage</u> : Travailler avec le chef de projet des lieux prioritaires désignés par les collectivités, l'Island Nature Trust, pour procéder à la cartographie des sites dans l'ensemble du paysage de l'Île-du-Prince-Édouard afin de mieux comprendre où se trouvent les attributs biophysiques essentiels à l'Hirondelle de rivage et quelles sont les caractéristiques de l'habitat présentes sur les sites de nidification. Une compréhension plus approfondie de l'habitat des Hirondelles de rivage facilitera la future gestion des sites. | La cartographie de l'habitat de l'Hirondelle de rivage dans l'ensemble du paysage de l'Île-du-Prince-Édouard est achevée d'ici 2027.  | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires | Trois ans    |
| 9. Aster du golfe Saint-Laurent | <u>Reproduction, culture et réintroduction de l'aster du golfe Saint-Laurent</u> : Par la collaboration, comme le partenariat existant avec l'UIPE, utiliser des semis ou des semences propagés et cultivés en serre pour réintroduire des sources de semence dans des sites historiques, augmenter les occurrences existantes et établir de nouvelles occurrences dans des habitats propices ciblés.                                                                                                                                                                                                        | Un minimum de 50 000 semences sont introduites dans le PNIPE chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 2.1.3 Gestion de la reproduction         | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                        | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup>                  | Classification des actions <sup>23</sup>       | Calendrier   |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| 10. Aster du golfe Saint-Laurent             | <u>Étude des besoins en matière de germination et de croissance de l'aster du golfe Saint-Laurent</u> : En collaboration avec des partenaires, le PNIEP mènera des essais pour mieux comprendre les conditions optimales de germination et de croissance de l'aster du golfe Saint-Laurent, ainsi que la structure de ses populations.                                                                                                              | D'ici 10 ans, des recherches continues en collaboration avec le département de biologie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard sont achevées pour accroître la compréhension des exigences optimales de germination et de croissance de l'aster GSL. | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances                            | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Trois ans    |
| 11. Léchéea maritime                         | <u>Réduire les perturbations d'origine humaine sur les sites où se trouve le léchéa maritime</u> : Mettre en œuvre une stratégie de signalisation annuelle ou des fermetures de secteurs conjuguées à des patrouilles périodiques d'application de la loi afin de réduire les perturbations sur la population de léchéa maritime.                                                                                                                   | La stratégie de signalisation, les fermetures et la surveillance de la conformité dans les zones où pousse le léchéa maritime sont mises en œuvre chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                              | Élevée                                                        | 6.1.2 Randonnée                                           | 1.1.9 Gestion des visiteurs                    | Chaque année |
| 12.1. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage | <u>Surveiller les populations de prédateurs et dissuader la prédation insoutenable</u> : Continuer à documenter la présence de prédateurs connus des espèces dont la conservation est préoccupante, telles que le Pluvier siffleur et l'Hirondelle de rivage, dans le cadre des relevés de surveillance de l'intégrité écologique (p. ex., en consignait les pistes ou les observations de prédateurs au cours des relevés des pluviers siffleurs). | Les preuves de l'existence de populations de prédateurs sont documentées au cours des activités habituelles de surveillance du Pluvier siffleur et de l'Hirondelle de rivage chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                   | Faible                                                        | 8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                             | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                 | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup>                  | Classification des actions <sup>23</sup>       | Calendrier   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| 12.2. Pluvier siffleur, Hironde de rivage                                                                                                 | <u>Gestion de la coexistence humains-animaux sauvages</u> : Gérer la coexistence humains-animaux sauvages en éliminant les éléments qui attirent les animaux, tels que les déchets et le nourrissage des animaux sauvages. Cette gestion empêchera que des fortes concentrations de populations de prédateurs aient des répercussions sur les espèces dont la conservation est préoccupante, telles que le Pluvier siffleur et l'Hironde de rivage. La coexistence entre les humains et les animaux sauvages sera renforcée par un soutien des agents chargés de l'application de la loi et de la gestion des ressources. | La mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière de coexistence entre les humains et les animaux sauvages est effectuée chaque année au cours du cycle de 10 ans, et les événements sont documentés dans le système de gestion des incidents. | Faible                                                        | 8.2.5 Augmentation de la prédation par les mésoprédateurs | 1.1.9 Gestion des visiteurs                    | Chaque année |
| 13. Hironde de rivage, Pluvier siffleur, léchéa maritime, aster du golfe Saint-Laurent, espèces d'importance culturelle, Hibou des marais | <u>Fermetures des dunes</u> : Les dunes côtières dynamiques et fragiles du PNIPE influent sur une grande partie du paysage côtier et leur protection est essentielle pour l'habitat qui abrite des espèces dont la conservation est préoccupante et des espèces importantes sur le plan culturel. L'accès aux dunes sera interdit grâce à la mise en œuvre de fermetures annuelles de tous les systèmes dunaires du PNIPE.                                                                                                                                                                                                | Des fermetures des dunes sont mises en place chaque année.                                                                                                                                                                                        | Élevée                                                        | 6.1.2 Randonnée                                           | 1.1.9 Gestion des visiteurs                    | Chaque année |
| 14. Pluvier siffleur, Hironde de rivage                                                                                                   | <u>Soutenir la recherche sur le Pluvier siffleur et l'Hironde de rivage menée par les partenaires</u> : Soutenir la recherche nationale et régionale sur les espèces en péril afin d'aider à combler les lacunes dans les connaissances et à donner suite aux priorités de recherche pour ces espèces.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | La recherche dirigée par les partenaires qui porte sur le Pluvier siffleur et l'Hironde de rivage est soutenue chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                          | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances                            | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                               | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>             | Calendrier                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Écosystèmes de forêt, d'eau douce et de milieux humides</b>                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                               |                                          |                                                      |                                                |
| 15. Frêne noir                                                                                                              | Soutenir la conservation du frêne noir dirigée par les Autochtones : Travailler avec les partenaires des Premières Nations pour soutenir la conservation du frêne noir dans le paysage élargi de l'Île-du-Prince-Édouard, en participant à des comités consultatifs, en déterminant des sites potentiels d'habitat convenable pour la plantation de frênes noirs et en soutenant les besoins en matière de capacités.                                                                      | Un habitat convenable pour le frêne noir est ciblé dans l'ensemble du PNIPE et au moins 25 frênes noirs sont introduits dans le PNIPE au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                        | Élevée                                                        | 8.1.2 Plantes terrestres                 | 10.3.2 Maintenir ou renforcer les relations          | 10 ans                                         |
| 16. Chauve-souris nordique, petite chauve-souris brune, chauve-souris rousse, chauve-souris cendrée, chauve-souris argentée | Surveillance des populations de chauves-souris : Évaluer la répartition et l'abondance relative des espèces de chauves-souris dans le PNIPE et explorer des ressources supplémentaires pour mieux comprendre les besoins en matière d'habitat, ainsi que la population et la répartition de ces espèces. Travailler en partenariat avec les propriétaires fonciers voisins pour surveiller les colonies connues et échanger de l'information sur les espèces et les pratiques exemplaires. | Les données sur les chauves-souris sont collectées chaque année dans le cadre du North American Bat Monitoring Program; des données acoustiques ciblées sont collectées trois fois au cours du cycle de 10 ans (selon une rotation de trois ans); Des partenariats sont établis à mesure que les occasions se présentent tout au long du cycle de 10 ans. | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       | Chaque année; tous les trois ans; et au besoin |
| 17. Moucherolle à côtés olive, Pioui de l'Est, Paruline du Canada, Hirondelle de                                            | Remise en état de l'habitat de krummholz : Travailler avec des partenaires pour comprendre l'importance du krummholz pour les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces d'importance culturelle, et travailler à                                                                                                                                                                                                                                                        | L'habitat de krummholz est amélioré grâce à des efforts de restauration dans au moins deux sites ciblés du PNIPE                                                                                                                                                                                                                                          | Moyenne                                                       | Menaces multiples                        | 1.2.2 Planter de la végétation pour créer un habitat | 10 ans                                         |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                         | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                           | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>       | Calendrier   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| rivage, bourdon terricole                                                                                             | l'amélioration de l'habitat de krummholz par des efforts de remise en état dans les sites du PNIPE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                |                                                               |                                          |                                                |              |
| 18. Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olive, Pioui de l'Est, Quiscale rouilleux, Hirondelle de rivage (dortoir) | <u>Surveillance des populations d'oiseaux forestiers et de milieux humides</u> : Cerner les populations/occurrences d'espèces en péril et d'autres oiseaux forestiers et surveiller leurs populations à long terme dans le PNIPE en mettant en œuvre des protocoles de surveillance des oiseaux dans le PNIPE et les LHN.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | La surveillance des populations d'oiseaux forestiers et de milieux humides est mise en place chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                      | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain | Chaque année |
| 19. Saumon atlantique                                                                                                 | <u>Soutenir la conservation du saumon atlantique dirigée par les Autochtones</u> : Le rétablissement des populations de saumon atlantique est une priorité régionale pour Parcs Canada et il est essentiel de soutenir le rétablissement au-delà des limites des lieux gérés par Parcs Canada. Travailler avec les partenaires des Premières Nations pour soutenir la conservation des populations de saumon atlantique dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard, en participant à des comités consultatifs, en échangeant de l'information et des données sur les initiatives régionales concernant le saumon atlantique menées par Parcs Canada, et en soutenant les besoins des partenaires en matière de capacités. | Les projets de conservation des populations de saumon atlantique dirigés par les Autochtones sont soutenus en fonction des besoins et des priorités spécifiques identifiés par les partenaires au cours du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.2 Maintenir ou renforcer les relations    | Au besoin    |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                             | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Résultat souhaité                                                                                                                                                                           | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>             | Calendrier   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------|
| 20. Anguille d'Amérique                                                                                                                                                                   | <u>Soutenir la recherche sur l'anguille d'Amérique dirigée par les Autochtones et échanger des connaissances</u> : Établir un partenariat avec les collaborateurs des Premières Nations afin de présenter de manière véritable aux communautés des Premières Nations des données sur cette espèce d'importance culturelle, notamment en leur donnant accès à des ensembles de données à long terme sur la population et la répartition de l'anguille d'Amérique dans le PNIPE. | Les données sur l'anguille d'Amérique dans le PNIPE sont recueillies annuellement et communiquées aux partenaires de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances                      | Au besoin    |
| 21. Anguille d'Amérique                                                                                                                                                                   | <u>Surveiller la population d'anguilles d'Amérique et d'autres espèces d'eau douce</u> : Effectuer une surveillance annuelle des communautés de poissons dans quatre étangs d'eau douce dans l'ensemble du PNIPE afin d'évaluer la population et la répartition de l'anguille d'Amérique et d'autres espèces d'eau douce.                                                                                                                                                      | La surveillance des communautés de poissons est effectuée chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                         | Faible                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       | Chaque année |
| <b>Autres/écosystèmes multiples</b>                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                             |                                                               |                                          |                                                      |              |
| 22. Bourdon terricole, monarque, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Goglu des prés, Hirondelle de rivage, Pioui de l'Est, Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olive, | <u>Augmenter les zones tampons</u> : Augmenter la quantité et la qualité des zones tampons et des autres habitats favorables aux insectes dans l'ensemble du PNIPE en réduisant les tontes et en procédant à des plantations supplémentaires afin de fournir un habitat plus convenable pour les insectes dans le but d'augmenter la biomasse d'insectes.                                                                                                                      | Des zones tampons adéquates sont créées et maintenues chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                             | Faible                                                        | Menaces multiples                        | 1.2.2 Planter de la végétation pour créer un habitat | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Résultat souhaité                                                                                                                                                          | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>             | Calendrier           |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------|
| Quiscale rouilleux            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                            |                                                               |                                          |                                                      |                      |
| 23. Monarque                  | <u>Établir un habitat du monarque</u> : Établir des occurrences de plantes hôtes du monarque pour soutenir la reproduction du monarque et augmenter la connectivité de l'habitat propice dans le paysage élargi de l'Île-du-Prince-Édouard. Les espèces de plantes hôtes (asclépiade commune, asclépiade incarnate) sont des plantes indigènes dans les provinces maritimes, mais le PNIPE n'abrite pas actuellement d'occurrences autosuffisantes (moins de cinq plantes individuelles connues). Le travail consiste à procéder à la plantation dans des habitats propices ciblés dans les trois régions du parc (ouest, centre et est) et à réaliser des enquêtes sur la survie et l'occupation du monarque une fois les asclépiades établies. | Trois parcelles d'habitat du monarque autosuffisantes sont établies d'ici l'année 10 du cycle de 10 ans; les parcelles sont surveillées chaque année une fois établies.    | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 1.2.2 Planter de la végétation pour créer un habitat | 10 ans; chaque année |
| 24. Bourdon terricole         | <u>Surveiller l'occurrence du bourdon terricole</u> : Réaliser des relevés systématiques d'abeilles entre mai et septembre et explorer des ressources supplémentaires pour mieux comprendre les besoins en matière d'habitat, l'occurrence et la répartition du bourdon terricole dans l'ensemble du PNIPE et des LHN.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Les relevés de bourdons sont effectués chaque année au cours du cycle de 10 ans pour accroître les connaissances sur la répartition et les exigences en matière d'habitat. | Faible                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       | Chaque année         |

| Espèce et numéro de la mesure                        | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>                                                                     | Calendrier              |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 25. Goglu des prés                                   | <u>Surveiller la population du Goglu des prés</u> : Une surveillance annuelle des prairies pour le Goglu des prés est effectuée afin de mieux comprendre la population, la répartition et les besoins en matière d'habitat dans le PNPE et les LHN. Recenser chaque année la présence ou l'absence du goglu des prés sur toutes les terres agricoles et des prairies convenables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | La surveillance de la population et de l'habitat du Goglu des prés est effectuée chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                    | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain                                                               | Chaque année            |
| 26. Goglu des prés                                   | <u>Mise en œuvre/amélioration des pratiques exemplaires de gestion du Goglu des prés</u> : Retarder la récolte de foin dans les champs agricoles loués lorsque le Goglu des prés est présent et mettre à jour les modalités liées aux champs agricoles loués afin de s'assurer que les mesures de protection du Goglu des prés sont bien communiquées aux détenteurs de baux. Veiller à ce que les modalités actualisées soient conformes aux exigences relatives aux zones tampons et à la lutte antiparasitaire intégrée, et que des pratiques exemplaires agricoles actuelles soient adoptées, le cas échéant. Travailler à l'établissement et au maintien de relations avec les agriculteurs (détenteurs de baux) afin de soutenir la promotion de pratiques agricoles durables. | Les pratiques exemplaires sont mises en œuvre chaque année dans les prés où des Goglus des prés sont repérés. Les pratiques exemplaires de gestion du Goglu des prés sont mises à jour simultanément et reflétées dans les ententes de location agricole actualisées du PNPE avant la fin du cycle de 10 ans. | Élevée                                                        | 2.1.2 Systèmes de culture pérenne        | 1.1.11 Mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion ou des lignes directrices sur l'utilisation du sol | Chaque année;<br>10 ans |
| 27.1. Toutes les espèces visées dans le présent plan | <u>Détection des espèces envahissantes</u> : Réaliser des relevés annuels de détection des espèces envahissantes, surveiller les espèces envahissantes connues et assurer une gestion active. Élargir le programme pour cibler les espèces envahissantes dont on sait                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Les relevés de détection des espèces envahissantes prioritaires sont réalisés chaque                                                                                                                                                                                                                          | Élevée                                                        | 8.1.2 Plantes terrestres                 | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain                                                               | Chaque année            |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                                              | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Résultat souhaité                                                                                                                                                                   | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>                                                                       | Calendrier   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                                                                                                                                            | qu'elles ont un effet négatif sur les espèces en péril et leurs habitats.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                  |                                                               |                                          |                                                                                                                |              |
| 27.2. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                                                       | <u>Gestion des espèces envahissantes</u> : Procéder à une gestion active annuelle des espèces envahissantes, l'accent étant mis sur l'élimination des espèces envahissantes prioritaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Les occurrences d'espèces envahissantes prioritaires sont gérées chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                          | Élevée                                                        | 8.1.2 Plantes terrestres                 | 1.1.1 Élimination des espèces envahissantes, des ravageurs, des mauvaises herbes ou des espèces problématiques | Chaque année |
| 28. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                                                         | <u>Soutenir le respect du parc</u> : Continuer à soutenir le respect de la réglementation et des mesures de gestion du parc (p. ex., l'application des périodes de fermeture de secteurs en raison de la nidification du Pluvier siffleur); veiller à ce que le personnel dispose de ressources suffisantes et soit formé adéquatement pour communiquer aux visiteurs les messages sur la conformité.                                                                                                                                                                                                                                             | Les efforts du parc en matière de conformité pour protéger les espèces en péril sont soutenus chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                             | Élevée                                                        | 6.1.2 Randonnée                          | 1.1.9 Gestion des visiteurs                                                                                    | Chaque année |
| 29. Toutes les espèces dont la conservation est préoccupante (p. ex. le Quiscale rouilleux, le Gros-bec errant, le Hibou des marais, le psithyre bohémien, la loutre de rivière, le bryorie salazinique, la mulette-perlière de l'Est, les | <u>Continuer à dresser l'inventaire des données sur l'occurrence pour les espèces dont la conservation est préoccupante</u> : Soutenir les efforts visant à renforcer les connaissances sur les occurrences des espèces dont la conservation est préoccupante, en particulier pour les espèces dont la répartition n'est pas bien connue dans le PNIPE et les LHN. Cela comprendra les espèces rares à l'échelle provinciale, les espèces endémiques (p. ex., les espèces inscrites sur la liste « Ours to Save » : l'amélanchier de Fernald, l'arroche de Frankton, etc.) et celles classées S1-S2 (gravement en péril/en péril) selon les cotes | Les occurrences des espèces dont la conservation est préoccupante sont documentées et une base de données des occurrences est mise à jour annuellement au cours du cycle de 10 ans. | Faible                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain                                                                 | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>        | Calendrier   |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| espèces endémiques comme l'amélanchier de Fernald et l'arroche de Frankton). | infranationales des centres de données sur la conservation et de NatureServe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                               |                                          |                                                 |              |
| 30. Espèces d'importance culturelle                                          | <u>Procéder à la conservation des espèces d'importance culturelle dans le PNIPE</u> : Collaborer avec la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island pour déterminer quelles sont les espèces d'importance culturelle, le cas échéant, dont on devrait faire l'inventaire et assurer la surveillance et la protection, ou qui devraient faire l'objet d'autres mesures de rétablissement dans le PNIPE et les LHN. | L'occurrence et la protection des espèces d'importance culturelle dans le PNIPE est documentée et ces renseignements sont partagés avec la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island chaque année au cours du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances                 | Chaque année |
| <b>Partenariats et collaborations</b>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                               |                                          |                                                 |              |
| 31.1. Toutes les espèces visées dans le présent plan                         | <u>Soutenir la conservation à l'échelle du paysage</u> : Il faudra participer aux groupes actifs, comme les communautés de pratique, les groupes de travail, les comités consultatifs, etc., et les soutenir tout au long de la mise en œuvre.                                                                                                                                                                                         | Les activités de conservation à l'échelle du paysage sont soutenues et on y participe chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                      | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances                 | Chaque année |
| 31.2. Toutes les espèces visées dans le présent plan                         | <u>Soutenir les initiatives relatives aux lieux prioritaires</u> : Il faudra participer aux initiatives régionales ou nationales, comme celles relatives au lieu prioritaire pour les espèces en péril du paysage forestier de l'Î.-P.-É. et au lieu prioritaire désigné par les collectivités pour les espèces en péril de                                                                                                            | Les initiatives relatives aux lieux prioritaires sont soutenues et on y participe chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                          | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Résultat souhaité                                                                                                                                                   | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>        | Calendrier   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                              | l'écosystème côtier de l'Î.-P.-É., et les soutenir.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                     |                                                               |                                          |                                                 |              |
| 32. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                           | <u>Créer un réseau de sentiers compagnons avec des collaborateurs des Mi'kmaq d'Epekwitnewaq</u> : Des travaux devront être menés avec des collaborateurs de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island en vue de créer un réseau de sentiers compagnons grâce à la mobilisation des communautés des Premières Nations. Il faudra utiliser les infrastructures existantes et de nouvelles infrastructures pour l'aménagement de trois sentiers (un dans chacune des communautés des Premières Nations mentionnées et un dans le PNIPE) qui présentent des messages cohérents et respectent l'approche à double perspective pour mettre en évidence les espèces ayant une importance culturelle, les espèces en péril et les répercussions des changements climatiques. Ces sentiers comprendront également un espace où les Mi'kmaq d'Epekwitnewaq et les visiteurs pourront établir des liens significatifs avec la culture et les formes de savoir mi'kmaq. | Le projet d'aménagement de sentiers compagnons est achevé au cours du cycle de 10 ans.                                                                              | Élevée                                                        | Aucune menace directe                    | 3.1.1 Sensibilisation                           | 10 ans       |
| 33. Hirondelle de rivage, chauve-souris nordique, petite chauve-souris brune, Moucherolle à côtés olive, Paruline du Canada, | <u>Soutenir les activités de surveillance des espèces en péril menées par les Autochtones dans les communautés de la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island</u> : Les activités de surveillance des espèces en péril dans les communautés des Premières Nations seront réalisées grâce au soutien réciproque des membres des communautés et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Les activités de surveillance des espèces en péril dans les communautés de la Première Nation Abegweit et la Première Nation de Lennox Island sont soutenues chaque | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                      | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                      | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
| Quiscale rouilleux                                                                                                                                                                                                 | du PNIFE, soutien qui consistera à mettre en commun de l'équipement, des protocoles et des connaissances ou à répondre aux besoins en matière de capacités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                               |                                          |                                          |              |
| 34. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                                 | <u>Échanger des connaissances avec les partenaires</u> : Des travaux seront effectués avec les partenaires pour veiller à ce que les résultats des travaux réalisés dans le PNIFE soient facilement accessibles aux partenaires et au public et, si possible, à ce qu'ils soient publiés comme éléments de littérature primaire ou comme données ouvertes.                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Les connaissances sont échangées chaque année au cours du cycle de 10 ans et sont consignées sous forme de rapports publiés, de mises à jour des données ouvertes et de réponses aux demandes des partenaires.                                                                         | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances          | Chaque année |
| 35. Béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent), baleine noire de l'Atlantique Nord, dauphin à flancs blancs, marsouin commun, phoque du Groenland, phoque à capuchon, tortue luth et autres animaux marins | <u>Collaborer avec Pêches et Océans Canada et des partenaires pour déclarer les échouements d'espèces marines en péril et soutenir la réalisation de nécropsies sur ces espèces</u> : Un partenariat sera établi avec le Collège vétérinaire de l'Atlantique (AVC), le Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSC) et la Marine Animal Response Society (MARS) pour assurer la déclaration des animaux marins et des oiseaux de mer échoués, favoriser l'accès aux animaux dans le PNIFE et soutenir la réalisation de nécropsies sur les espèces ou les spécimens préoccupants grâce à la collecte et au transport des animaux marins, au besoin. | Les renseignements sont communiqués chaque année au cours du cycle de 10 ans, renseignements qui peuvent être quantifiés au moyen des rapports consignés dans les logiciels de gestion des incidents, et l'AVC ou le RCSC ont plus facilement accès aux spécimens pour les nécropsies. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances          | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                      | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>        | Calendrier        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| 36. Béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent), baleine noire de l'Atlantique Nord, dauphin à flancs blancs, marsouin commun, phoque du Groenland, phoque à capuchon, tortue luth et autres animaux marins | <u>Collaborer avec Pêches et Océans Canada pour réduire les perturbations humaines sur les espèces marines en péril</u> : Les animaux marins présents dans le paysage terrestre du PNIE seront protégés des perturbations humaines.                                                                                                                                                                                    | Des mesures sont prises pour prévenir les perturbations humaines sur les animaux marins dans le PNIE lorsque de telles perturbations sont signalées, selon les besoins au cours du cycle de 10 ans. Les perturbations humaines des animaux marins sont évitées en collaborant avec le MPO et en répondant aux besoins en matière de statut vivant au cours du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | 6.1.2 Randonnée                          | 1.1.9 Gestion des visiteurs                     | Selon les besoins |
| 37. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime, Bécasseau maubèche, Barge hudsonienne, Petit chevalier                                                                  | <u>S'associer à l'Island Nature Trust pour assurer l'intendance du littoral</u> : Un partenariat sera établi avec l'Island Nature Trust (INT) afin de mener une campagne de sensibilisation sur les espèces côtières dont la conservation est préoccupante et de renseigner les amateurs de plage sur les pratiques exemplaires à suivre pour le partage de la plage dans le cadre d'une approche de loisirs durables. | Le projet de gestion côtière est co-développé avec l'INT pour accroître la sensibilisation aux espèces côtières d'ici 2030, et mis en œuvre chaque année une fois développé.                                                                                                                                                                                                   | Moyenne                                                       | 6.1.2 Randonnée                          | 3.1.1 Sensibilisation                           | Chaque année      |
| 38. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                                 | <u>S'associer à des organisations non gouvernementales (ONG) et à des intervenants pour protéger les espèces en péril</u> : Des travaux seront menés pour établir et entretenir des relations avec des partenaires dans le but de soutenir la planification et la mise en                                                                                                                                              | Des partenariats sont établis avec des ONG et des intervenants pour protéger les espèces en péril annuellement.                                                                                                                                                                                                                                                                | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats | Chaque année      |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                          | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Résultat souhaité                                                                                                                           | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                                                                                        | œuvre de mesures de conservation à l'échelle du paysage visant les espèces dont la conservation est préoccupante dans l'ensemble de l'Î.-P.-É.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                             |                                                               |                                          |                                          |                    |
| 39. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, Pioui de l'Est, Paruline du Canada, frêne noir, chauve-souris rousse, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée | <u>Faire connaître et promouvoir les activités de diffusion externe sur la gestion de la forêt</u> : Des travaux seront menés avec des organisations locales de conservation (p. ex., le projet relatif au lieu prioritaire du paysage forestier de l'Î.-P.-É., l'Island Nature Trust, le projet forestier MacPhail Woods) afin de diffuser des documents de sensibilisation sur les espèces en péril de l'écosystème forestier et les manières de favoriser un habitat forestier sain pour les espèces en péril. | Les documents de sensibilisation sur les espèces en péril de l'écosystème forestier sont diffusés chaque année au cours du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances          | Chaque année       |
| <b>Diffusion externe, éducation et expérience du visiteur</b>                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                             |                                                               |                                          |                                          |                    |
| 40.1. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                   | <u>Élaborer et mettre en œuvre des activités de diffusion externe</u> : Des travaux seront menés avec des partenaires afin d'offrir des activités éducatives au moyen de programmes de diffusion externe mis en place à l'extérieur du PNPE et des LHN, programmes qui peuvent comprendre des exposés, des expositions, des visites dans les écoles, etc.                                                                                                                                                         | Des activités de diffusion externe sont élaborées et mises en œuvre à l'extérieur du PNPE chaque année au cours du cycle de 10 ans.         | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                    | Chaque année       |
| 40.2. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                                                                                   | <u>Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et d'engagement</u> : Transmettre des messages aux publics clés en utilisant diverses tactiques pour communiquer sur les espèces préoccupantes en matière de conservation, leurs habitats et les                                                                                                                                                                                                                                                          | Le plan de communication et d'engagement est élaboré d'ici 2026 et mise en œuvre chaque année au cours du cycle de 10 ans.                  | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                    | 2026; Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                        | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>        | Calendrier   |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
|                                                      | actions visant à soutenir le rétablissement de ces espèces.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                               |                                          |                                                 |              |
| 40.3. Toutes les espèces visées dans le présent plan | Promouvoir et encourager les <u>programmes de science citoyenne</u> : Des moyens de prendre part à la science citoyenne seront présentés au personnel, aux visiteurs et au public afin de favoriser les déclarations sur la présence d'espèces à l'intérieur et à l'extérieur du PNPE et des LHN.                                                                                                                                                                                            | Les programmes de science citoyenne sont mis de l'avant et encouragés chaque année au cours du cycle de 10 ans. >500 observations d'EEP sont reçues du public sur une période de 10 ans.                                                                                                              | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                           | Chaque année |
| 40.4. Toutes les espèces visées dans le présent plan | <u>Fournir de l'information sur les espèces dont la conservation est préoccupante dans l'ensemble du PNPE</u> : Fournir au personnel et aux visiteurs de l'ensemble du PNPE des renseignements accessibles sur les espèces en péril et d'autres espèces dont la conservation est préoccupante, en utilisant une variété de médias. Travailler avec des partenaires pour produire et communiquer des messages communs afin d'assurer la cohérence dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard. | De l'information sur les espèces dont la conservation est préoccupante dans l'ensemble du PNPE est diffusée chaque année au cours du cycle de 10 ans. > 5 000 personnes sont touchées (affiches, réseaux sociaux, événements de sensibilisation/formati on) pour accroître la sensibilisation au EEP. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                           | Chaque année |
| 41. Toutes les espèces visées dans le présent plan   | <u>Offrir aux bénévoles la possibilité de participer à la remise en état de l'habitat des espèces en péril</u> : Donner aux bénévoles et aux partenaires la possibilité de participer à des projets de remise en état de l'habitat et d'en apprendre davantage sur l'importance d'un habitat sain.                                                                                                                                                                                           | Trois opportunités de bénévolat de groupe sont offertes chaque année et la participation (nombre d'heures de bénévolat) est documentée chaque année sur un cycle de 10 ans.                                                                                                                           | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.2 Maintien et renforcement de partenariats | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                    | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                              | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup>                                                                     | Calendrier   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 42. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, léchêa maritime et potentiellement toutes les autres espèces visées dans le présent plan                                                             | <u>Installer des panneaux éducatifs pour les espèces en péril</u> : Installation et conception de panneaux de sensibilisation aux espèces en péril et aux mesures mises en place pour les protéger. Travailler avec les partenaires pour normaliser les messages, dans la mesure du possible, et réévaluer les messages chaque année pour s'assurer que les panneaux favorisent la sensibilisation aux espèces en péril, ainsi que la protection de ces dernières. | Au moins dix panneaux éducatifs d'EEP sont développés et mis à jour si nécessaire, avec des partenaires pour accroître la sensibilisation tout au long des 10 années. Les panneaux éducatifs sur les espèces en péril sont installés chaque année au cours du cycle de 10 ans. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.4 Panneaux éducatifs                                                                                     | Chaque année |
| 43. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, aster du golfe Saint-Laurent, léchêa maritime, Bécasseau maubèche, Barge hudsonienne, Petit chevalier, monarque, bourdon terricole, Hibou des marais | <u>Mettre en œuvre la campagne de protection des dunes</u> : Continuer à participer, à améliorer et à mettre en œuvre la campagne de protection des dunes créée avec des partenaires (Island Nature Trust, Conservation de la nature Canada) pour contribuer à la protection des habitats vitaux des espèces dont la conservation est préoccupante dans l'ensemble du paysage.                                                                                     | La campagne de protection des dunes est mise en œuvre chaque année au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                | Élevée                                                        | Menaces multiples                        | 1.1.11 Mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion ou des lignes directrices sur l'utilisation du sol | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                               | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                         | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
| 44. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, chauve-souris rousse, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée | <u>Diffuser et promouvoir du matériel éducatif sur les espèces de chauves-souris</u> : Transmettre le matériel existant de diffusion externe ainsi que les lignes directrices et les pratiques exemplaires établies concernant les espèces de chauves-souris figurant sur la liste des espèces en péril, ainsi que les menaces auxquelles elles sont confrontées et ce qui peut être fait pour les aider. Continuer à faire connaître les ressources du Réseau canadien pour la santé de la faune, telles que la ligne d'information sur les chauves-souris de l'Atlantique et le programme de surveillance de la santé.                                                                   | Le matériel pédagogique est diffusé chaque année au cours du cycle de 10 ans. > 2 000 personnes sont touchées chaque année grâce au partage de matériel éducatif sur les chauves-souris.                                                  | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances          | Chaque année |
| 45. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                          | <u>Mobilisation et sensibilisation des Mi'kmaq d'Epekwitnewag</u> : Travailler avec les collaborateurs de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island pour diffuser dans les communautés l'information sur les espèces en péril et le travail que Parcs Canada et les collaborateurs des Premières Nations accomplissent ensemble (p. ex., donner de l'information sur la surveillance des espèces en péril effectuée dans les communautés des Premières Nations, les mesures de rétablissement qui ont été et qui seront mises en œuvre dans le PNIPE, les espèces en péril individuelles et le travail lié aux espèces d'importance culturelle dans le PNIPE). | Les travaux réalisés en collaboration avec les partenaires de la Première Nation Abegweit et de la Première Nation de Lennox Island sont mis en valeur et diffusés dans un rapport écrit annuel chaque année au cours du cycle de 10 ans. | Élevée                                                        | Lacunes dans les connaissances           | 10.3.4 Échange de connaissances          | Chaque année |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                     | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Priorité d'activité (Élevée, Moyenne ou Faible) <sup>21</sup> | Classification des menaces <sup>22</sup> | Classification des actions <sup>23</sup> | Calendrier   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
| 46. Béluga, population de l'estuaire du Saint-Laurent, baleine noire de l'Atlantique Nord, dauphin à flancs blancs, marsouin commun, phoque du Groenland, phoque à capuchon, tortue luth et autres animaux marins | <u>Collaborer avec Pêches et Océans Canada pour mettre en œuvre le projet d'éducation sur les espèces marines en péril</u> : Le PNPE est façonné et influencé par l'océan, et il est important d'informer les visiteurs sur les espèces en péril qui vivent dans les eaux situées juste au large des terres administrées par Parcs Canada. Collaborer avec Pêches et Océans Canada et ses partenaires pour sensibiliser le personnel et les visiteurs aux espèces marines en péril, notamment en présentant une exposition sur les espèces marines en péril et en diffusant des messages élaborés par les partenaires sur ces espèces. | Les messages sur les espèces marines en péril sont partagés et l'éducation sur ces espèces est encouragée à l'aide de matériel ou d'affiches dans le PNPE et les LHN en collaboration avec le MPO et des partenaires chaque année au cours du cycle de 10 ans. > 20 000 personnes sont touchées chaque année grâce à la promotion de l'éducation, avec des partenaires, sur les espèces marines et grâce à une diffusion accrue de messages (par exemple, les médias sociaux) et à des expositions sur les EEP marines présentées chaque année. | Moyenne                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                    | Chaque année |

## Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

| Espèce et numéro de la mesure | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                          | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>       |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Écosystème côtier</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                          |                                                |
| 47. Pluvier siffleur          | <u>Comprendre les lacunes dans les connaissances sur la sélection de l'habitat du Pluvier siffleur et la disponibilité des proies</u> : Avec des partenaires, s'employer à comprendre l'influence de la population, de la répartition et de l'abondance des invertébrés sur la sélection de l'habitat par le Pluvier siffleur et pour savoir si la disponibilité des proies a une incidence sur la condition physique des adultes et des juvéniles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Données sur l'utilisation de l'habitat par le Pluvier siffleur sont collectées chaque année; L'étude de la disponibilité des proies est réalisée au cours du cycle de 10 ans.                                                                              | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |
| 48. Pluvier siffleur          | <u>Comprendre la sélection de l'habitat de reproduction du Pluvier siffleur</u> : Comparer les caractéristiques d'un habitat occupé à celles d'un habitat apparemment propice, mais inoccupé. Utiliser les images annuelles des drones, prises avant l'arrivée du pluvier siffleur, pour mieux comprendre la sélection de l'habitat et la manière dont cette sélection évolue dans un écosystème dynamique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Les données sont collectées annuellement au cours du cycle de 10 ans afin de contribuer aux connaissances relatives à la sélection de l'habitat du Pluvier siffleur.                                                                                       | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires       |
| 49. Hirondelle de rivage      | <u>Comprendre l'habitat essentiel de l'Hirondelle de rivage à l'intérieur des terres</u> : Le PNPE réalise des études exhaustives sur la côte nord du parc afin de déterminer la taille relative de la population et la répartition de l'Hirondelle de rivage. Cependant, on observe des lacunes dans les connaissances concernant les endroits où l'Hirondelle de rivage pourrait nicher à l'intérieur des terres, tels que les systèmes dunaires non visibles depuis les plages et les eaux de la côte nord. Des relevés de l'habitat essentiel potentiel à l'intérieur des terres afin de détecter la présence de l'Hirondelle de rivage seront réalisés; des relevés des sites d'habitat potentiels identifiés seront menés deux fois au cours du cycle de dix ans; si des colonies sont détectées dans des | Des études visant à comprendre l'habitat essentiel de l'Hirondelle de rivage à l'intérieur des terres sont réalisées deux fois au cours du cycle de dix ans; les sites où l'activité de la colonie est confirmée sont l'objet d'une surveillance annuelle. | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |

<sup>24</sup> Les menaces ont été classées à l'aide du système de classification des menaces du CMP (niveaux 1 et 2) et du Québec (niveau 3).

<sup>25</sup> Les mesures de rétablissement ont été classées selon le système de classification des actions du CMP (niveaux 1 et 2) et du Service canadien de la faune (niveau 3).

| Espèce et numéro de la mesure | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>             |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                               | parcelles d'habitat situées à l'intérieur des terres, ces parcelles feront l'objet d'une surveillance annuelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                          |                                                      |
| 50. Hirondelle de rivage      | <u>Comprendre l'impact des perturbations humaines sur le comportement de l'Hirondelle de rivage</u> : Comprendre si ou quand la présence de visiteurs à proximité des colonies d'Hirondelles de rivage entraîne des changements de comportement et/ou des perturbations visibles.                                                                                                                             | Des données sont recueillies concernant l'impact des perturbations humaines sur l'Hirondelle de rivage au fur et à mesure qu'elles se produisent; les événements perturbateurs sont résumés chaque année.                                                        | 6.1.2 Randonnée                          | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       |
| 51. Hirondelle de rivage      | <u>Revégétaliser le haut des falaises de nidification pour l'Hirondelle de rivage</u> : Revégétaliser le sommet des falaises et des berges de nidification qui ont été déboisées lors d'une gestion antérieure des terres afin de favoriser la stabilité des falaises et la protection des terriers contre l'érosion accélérée, le ruissellement important des eaux de surface, les tempêtes et la prédation. | La remise en état de l'habitat est effectuée au sommet des falaises propices à la nidification de l'Hirondelle de rivage, selon les besoins, au cours du cycle de 10 ans; le succès est mesuré par le nombre de sites remis en état à la fin du cycle de 10 ans. | 11.5.2 Ondes de tempête                  | 1.2.2 Planter de la végétation pour créer un habitat |
| 52. Léchéea maritime          | <u>Continuer à soutenir la recherche sur les besoins liés à la germination et à la croissance du léchéa maritime</u> : En collaboration avec des partenaires (p. ex. le parc national Kouchibouguac et le Centre national des semences forestières), le PNPE appuiera les essais en cours visant à déterminer les besoins en matière de germination, de croissance et de transplantation du léchéa maritime.  | Une étude sur 3 ans des conditions de germination et de croissance nécessaires pour le léchéa maritime est réalisée dans le cadre d'un projet de recherche universitaire au cours du cycle de 10 ans.                                                            | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       |
| 53.1. Léchéea maritime        | <u>Appuyer l'élaboration d'un protocole normalisé de surveillance du léchéa maritime</u> : Appuyer l'élaboration d'un protocole national normalisé pour la surveillance des populations de léchéa maritime en partenariat avec le parc national Kouchibouguac.                                                                                                                                                | Un protocole normalisé de surveillance du léchéa maritime est élaboré au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                               | Lacunes dans les connaissances           | 6.4.2 Plan propre à l'espèce                         |
| 53.2.                         | <u>Mise en œuvre d'un protocole normalisé de surveillance du léchéa maritime</u> : Mettre en œuvre un protocole national normalisé pour la surveillance des populations de léchéa maritime en partenariat avec le parc national Kouchibouguac.                                                                                                                                                                | Le protocole normalisé de surveillance du léchéa maritime est mis en œuvre au moins une fois au cours du cycle de 10 ans suivant l'élaboration du protocole.                                                                                                     | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain       |

| Espèce et numéro de la mesure    | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Classification des menaces <sup>24</sup>                    | Classification des actions <sup>25</sup>       |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 54.1. Léchée maritime            | <u>Élaborer un protocole normalisé de surveillance de la morphologie des dunes</u> : Le changement climatique modifie actuellement de manière importante l'évolution des écosystèmes dunaires intrinsèquement dynamiques. Ce projet se concentre sur l'amélioration des mesures actuelles de surveillance des dunes, y compris la couverture complète des dunes par drone pour l'habitat du léché maritime, avec traitement des données, élaboration de modèles numériques d'élévation, cartographie détaillée de l'habitat, quantification des parcelles d'habitat potentiel, etc. Ces éléments seront rassemblés pour évaluer les tendances quant à la répartition et à la superficie totale de l'habitat du léché maritime. Les méthodes de surveillance seront normalisées.                                                                                                                                     | Un protocole normalisé de surveillance de la morphologie des dunes est élaboré au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                           | Lacunes dans les connaissances                              | 6.4.2 Plan propre à l'espèce                   |
| 54.2.                            | <u>Mise en œuvre d'un protocole normalisé de surveillance de la morphologie des dunes</u> : Mise en œuvre d'un nouveau programme de surveillance de la morphologie des dunes, plus complet, intégrant la collecte de données sur le terrain et par drone, avec une composante axée sur l'évaluation des tendances dans la répartition et la superficie totale de l'habitat propice pour le léché maritime.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Une fois élaboré, le protocole de surveillance de la morphologie des dunes est mis en œuvre une fois au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                     | Lacunes dans les connaissances                              | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |
| 55. Aster du golfe Saint-Laurent | <u>Modification de l'habitat de l'aster du golfe Saint-Laurent</u> : Travailler avec des partenaires pour mettre en œuvre la modification de l'habitat sur les sites d'essai pour au moins une forme sélectionnée de modification de l'habitat de l'aster du golfe Saint-Laurent :<br>1) Affouillement manuel dans les zones où l'espèce est encore présente, là où la succession végétale et le dépôt de la zostère, combinés à l'absence d'affouillement par la glace à proximité du rivage, ont réduit la quantité de parcelles d'habitat et la qualité de celles-ci;<br>2) Enlèvement actif et/ou installation de structures pour empêcher le dépôt d'une quantité excessive de zostères sur les sites d'habitat propice; ou<br>3) Élimination active de la végétation compétitive ayant un impact négatif sur la quantité de parcelles d'habitat approprié et la qualité de celles-ci sur un site sélectionné. | Un essai pilote d'au moins un type de modification de l'habitat est mis en place sur un site d'essai déterminé une fois au cours du cycle de 10 ans, et surveillé chaque année pour la régénération de l'espèce, mesurée par la surface occupée par l'aster du golfe Saint-Laurent (m <sup>2</sup> ). | 8.2.8 Compétition interspécifique avec une espèce favorisée | 1.2.5 Actions mécaniques                       |

| Espèce et numéro de la mesure                                                             | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                        | Classification des menaces <sup>24</sup>      | Classification des actions <sup>25</sup>       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 56. Aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime                                         | <u>Cartographie des conditions actuelles de l'habitat et modélisation des conditions futures de l'habitat de l'aster du golfe Saint-Laurent et du léchéa maritime</u> : Cartographier les conditions actuelles et modéliser les conditions futures attendues sur la base de scénarios climatiques dans les zones adjacentes aux occurrences existantes d'asters du golfe Saint-Laurent et de léchéa maritime. La cartographie sera utilisée pour guider la sélection des futurs sites de transplantation en prévision des impacts du changement climatique sur l'habitat existant. | L'habitat propice pour les espèces végétales côtières en péril est cartographié sur la base de modèles prédictifs du changement climatique, une fois par cycle de 10 ans.                                                                                                                | 11.1.1 Modification des communautés végétales | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires       |
| 57. Aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime                                         | <u>Favoriser la compréhension des menaces pour les plantes côtières dont la conservation est préoccupante</u> : Travailler avec des partenaires pour mieux comprendre les menaces associées aux espèces végétales côtières en péril.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Une meilleure compréhension des menaces qui pèsent sur les plantes côtières est obtenue grâce à la collaboration avec des partenaires, à la participation à des groupes de travail et à la collecte de données sur les populations chaque année au cours du cycle de 10 ans.             | Lacunes dans les connaissances                | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |
| 58. Aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime                                         | <u>Aider à l'établissement de l'aster du golfe Saint-Laurent et du léchéa maritime</u> : Travailler avec des partenaires pour identifier de nouveaux sites propices pour l'introduction d'espèces en dehors des sites existants et historiques pour l'aster du golfe Saint-Laurent et le léchéa maritime. Procéder à une introduction pilote sur les sites d'essai, s'il y a lieu, et assurer une surveillance annuelle à la suite de l'introduction initiale.                                                                                                                     | Au moins un nouveau site d'introduction par espèce est identifié et des semences sont introduites chaque année (aster du golfe Saint-Laurent) et selon les recommandations (léchéa maritime) d'ici la fin du cycle de 10 ans, en contrôlant le succès chaque année après l'introduction. | Lacunes dans les connaissances                | 2.1.3 Gestion de la reproduction               |
| 59. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime | <u>Sensibiliser les parties prenantes aux solutions fondées sur la nature pour la gestion du littoral</u> : Travailler avec des partenaires et des propriétaires voisins pour transmettre des informations et offrir des possibilités d'accès à des techniques de gestion du littoral fondées sur la nature. Promouvoir et appuyer les orientations et les pratiques exemplaires en matière de solutions fondées sur la nature.                                                                                                                                                    | Les solutions de gestion du littoral fondées sur la nature sont encouragées chaque année tout au long du cycle de 10 ans, comme le montre la diffusion d'outils et de matériel éducatifs.                                                                                                | 11.5.2 Ondes de tempête                       | 10.3.4 Échange de connaissances                |

| Espèce et numéro de la mesure                                  | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>            |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Écosystèmes de forêt, d'eau douce et de milieux humides</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                          |                                                     |
| 60. Chauve-souris nordique                                     | <u>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'échantillonnage systématique pour surveiller la population de chauves-souris nordiques</u> : Des travaux d'échantillonnage systématiques devront être menés au Canada atlantique afin de préciser la répartition et l'abondance actuelles de la chauve-souris nordique, et l'utilisation qu'elle fait de l'habitat, de manière à soutenir la conservation des caractéristiques importantes de celui-ci. L'élaboration de ce protocole d'échantillonnage passera probablement par l'obtention d'un soutien à la recherche de la part d'experts de l'espèce. Nous évaluerons des techniques d'échantillonnage qui permettraient d'obtenir des données de référence sur les populations de chauve-souris nordique : relevés acoustiques ciblés, relevés avec capture normalisés dans les aires de repos et de rassemblement estivales, ainsi que travaux réalisés dans le cadre de partenariats régionaux de Parcs Canada pour combler les lacunes dans nos connaissances sur cette espèce. | Au moins trois années de données de référence sont recueillies au cours du cycle de 10 ans afin d'éclairer l'élaboration d'un plan d'échantillonnage systématique à long terme pour l'espèce.                                                                                                                                                                                                                                            | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain      |
| 61. Petite chauve-souris brune                                 | <u>Soutenir la construction de dortoirs à chauves-souris en respectant les pratiques de gestion exemplaires</u> : Le cas échéant, nous collaborerons avec les propriétaires des terres voisines du PNIPE et des LHN pour soutenir la construction de dortoirs à chauves-souris en respectant les pratiques de gestion exemplaires pour offrir un habitat de repos de rechange lorsque des aires de repos existantes doivent être enlevées ou modifiées d'une manière qui les rendra inutilisables par la petite chauve-souris brune ou incompatible avec l'utilisation qu'en fait l'espèce.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Des dortoirs à chauves-souris sont construits et installés au besoin, avec la coopération des propriétaires des terres des environs, pour servir d'habitat compensatoire dans le parc national après que des colonies ont été chassées de structures anthropiques. L'utilisation des dortoirs à chauves-souris est surveillée chaque année par le dénombrement des chauves-souris émergentes et la vérification de la présence de guano. | Lacunes dans les connaissances           | 2.1.1 Création de structures favorisant les espèces |
| 62. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique         | <u>Comprendre la prévalence des agents pathogènes chez les espèces du genre <i>Myotis</i></u> : Nous soutiendrons la recherche pour mieux comprendre la prévalence des agents pathogènes associés aux chauves-souris (p. ex. rage, histoplasmosse et syndrome du museau blanc). Nous                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | La collecte des données est organisée de manière opportuniste/au besoin pour répondre aux besoins en                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 8.4.3 Pathogènes fongiques               | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain      |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                           | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                         | recueillerons, de manière opportuniste, des données sur des aires de repos et des sites de colonies connus dans le PNIPE et les LHN pour soutenir les recherches en cours. Toutes les données recueillies seront communiquées aux partenaires afin de contribuer à combler les lacunes dans les connaissances.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | matière de recherche tout au long du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                                                                            |                                          |                                                |
| 63. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique                                                                                                                                                                  | <u>Comprendre la sélection de l'habitat (hibernacles) par les chauves-souris dans le parc national</u> : Nous collaborerons avec des partenaires pour comprendre quel habitat ou quelles structures les chauves-souris peuvent utiliser comme hibernacles dans le PNIPE. Tout hibernacle connu ou trouvé fera l'objet d'une surveillance.                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Lorsque l'occasion se présente au cours du cycle de 10 ans, les occurrences d'hibernacles de chauves-souris sont documentées, et des recherches sont menées pour déterminer si certaines structures peuvent servir d'hibernacles.                                                                                | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |
| 64. Petite chauve-souris, chauve-souris nordique, Hirondelle de rivage, Pluvier siffleur, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive, Paruline du Canada, Quiscale rouilleux, espèces d'importance culturelle (poissons) | <u>Comprendre les impacts des polluants aquatiques dans le parc national</u> : En collaboration avec des partenaires, nous déterminerons les niveaux actuels de pollution dans les écosystèmes aquatiques (p. ex. polluants organiques persistants, métaux lourds, microplastiques et autres contaminants courants) et, si possible, évaluerons les impacts de ces polluants sur les chaînes alimentaires propres au site. Les données seront recueillies au moyen des protocoles actuels du Réseau canadien de biosurveillance aquatique; d'autres méthodes d'échantillonnage seront envisagées au cours du cycle de 10 ans. | Des programmes de surveillance comme celui du Réseau sont mis en œuvre chaque année au cours du cycle de 10 ans afin de déterminer le niveau de pollution dans les systèmes aquatiques du parc national; l'impact de ces polluants sur les espèces en péril connexes est résumé d'ici la dixième année du cycle. | 9.1.2 Ruissellement                      | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain |
| 65. Ostryer de Virginie                                                                                                                                                                                                 | Plantation et collecte de graines de bois de fer : L'ostryer de Virginie est présent en un endroit connu du PNIPE; l'espèce est considérée comme prioritaire, et des mesures seront prises pour ajouter à la population. Des travaux seront réalisés avec des partenaires comme le Centre national des semences forestières pour faire germer des graines recueillies dans le parc, planter les semis dans un habitat optimal et protéger ceux-ci du broutage. Ces travaux ne pourront être exécutés que si l'on arrive à recueillir des graines adéquates à partir de l'occurrence actuelle.                                 | Des graines d'ostryer de Virginie sont recueillies lorsqu'elles sont disponibles au cours du cycle de 10 ans; le succès des semis est vérifié chaque année.                                                                                                                                                      | Lacunes dans les connaissances           | 2.1.3 Gestion de la reproduction               |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                                                            | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>Autres/écosystèmes multiples</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                          |                                                             |
| 66. Bourdon terricole, monarque, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Goglu des prés, Hirondelle de rivage, Pioui de l'Est, Paruline du Canada, Moucherolle à côtés olive, Quiscale rouilleux                             | <u>Élaborer et mettre en œuvre un programme de jardins pour pollinisateurs</u> : Un programme de jardins et de sentiers pour pollinisateurs sera élaboré et mis en œuvre, et une stratégie de diffusion externe sera adoptée, afin d'améliorer la qualité et la superficie de l'habitat des insectes (pollinisateurs) dans l'ensemble du paysage. Pour ce faire, au moins trois jardins pour pollinisateurs seront aménagés sur les terres administrées par Parcs Canada. Ce programme visera à augmenter la superficie de l'habitat des pollinisateurs et la connectivité globale de l'habitat propice aux pollinisateurs dans le PNIPE, de même qu'à travailler avec des partenaires dans le paysage environnant pour qu'ils s'engagent à augmenter la quantité et la superficie de l'habitat propice aux insectes dans la province à l'échelle du paysage. | Au moins trois jardins de pollinisateurs sont créés dans le PNIPE et les LHN au cours du cycle de 10 ans ; le travail est entrepris avec au moins un partenaire en vue de la sensibilisation de la population et de la mise en œuvre du programme de jardins pour pollinisateurs dans le paysage environnant (à l'extérieur des terres administrées par Parcs Canada) d'ici la fin du cycle de 10 ans. | Lacunes dans les connaissances           | 1.2.2 Plantation de végétation pour créer un habitat        |
| 67.1. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive, Paruline du Canada, Quiscale rouilleux, Bécasseau maubèche, Petit chevalier, Goglu des prés | <u>Élaborer un plan amélioré de surveillance des invertébrés</u> : Le déclin mondial des populations d'insectes est une menace connue pour de nombreuses espèces en péril qui vivent dans le PNIPE. Nous élaborerons donc un plan de surveillance des invertébrés afin de recenser les principaux facteurs d'abondance de ces espèces, en ciblant des périodes et des lieux clés au sein du parc national et des LHN.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Un plan de surveillance des invertébrés qui évalue la biomasse, la qualité et la disponibilité des insectes à des moments clés est élaboré au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                                                | Lacunes dans les connaissances           | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |
| 67.2.                                                                                                                                                                                                                                    | <u>Mettre en œuvre le plan amélioré de surveillance des invertébrés</u> : La quantité d'invertébrés et la qualité de leur habitat seront évaluées grâce à la mise en œuvre d'un plan amélioré de surveillance des invertébrés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Le plan amélioré de surveillance des invertébrés est mis en œuvre au moins une fois au cours du cycle de 10 ans suivant son élaboration.                                                                                                                                                                                                                                                               | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain              |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                           | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                            | Classification des menaces <sup>24</sup>       | Classification des actions <sup>25</sup>                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 68. Aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime, ostryer de Virginie, espèces d'importance culturelle | <u>Préserver des lots de semences et des échantillons génétiques</u> : La préservation ex situ des semences peut être essentielle à la préservation de la diversité génétique des espèces en déclin; elle a donc été recensée parmi les objectifs de gestion pour certaines espèces en péril. En contribuant à la recherche, à la restauration écologique, à la réintroduction de populations et à la migration assistée, la collecte et la préservation de lots de semences peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation régionale aux changements climatiques. Mené avec des partenaires régionaux, ce projet mettra l'accent sur la collecte de lots de semences pour de nombreuses espèces prioritaires et explorera le souhait des Premières Nations de préserver les lots de semences et les échantillons génétiques d'espèces d'importance culturelle. Les espèces prioritaires seront recensées dans le cadre de discussions avec les Premières Nations des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres partenaires de conservation régionaux. | Un protocole pour la conservation de lots de semences et d'échantillons génétiques est élaboré dans le cadre du cycle de 10 ans, et le protocole est ensuite mis en œuvre suivant les recommandations faites en se basant sur l'écologie des espèces cibles. | 11.1.1<br>Changement des communautés végétales | 2.3.3 Création de banques de gènes                          |
| 69. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                      | <u>Élaborer un plan de surveillance des changements climatiques pour les espèces en péril</u> : Pour mieux comprendre les effets des changements climatiques sur les espèces dont la conservation est préoccupante et sur leur habitat dans l'ensemble du paysage de l'Île-du-Prince-Édouard, un plan de surveillance des changements climatiques sera élaboré pour les espèces en péril.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Un plan de surveillance des changements climatiques est élaboré pour les espèces en péril d'ici l'année cinq.                                                                                                                                                | Lacunes dans les connaissances                 | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |
| 70. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                      | <u>Établir les pratiques exemplaires relatives aux espèces en péril pour l'utilisation par les visiteurs et la gestion des terres</u> : Des orientations sur les espèces en péril seront établies afin d'éclairer les décisions en matière de gestion de l'utilisation par les visiteurs des lieux administrés par Parcs Canada au sein de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard et de soutenir la gestion de l'utilisation des terres, notamment le repérage et l'achat de nouvelles propriétés ayant les valeurs souhaitées en matière de ressources. Ces orientations pourraient aider à prendre des décisions sur la fermeture de secteurs, l'installation de clôtures et de panneaux dans les secteurs à accès restreint, l'élaboration de plans de remise en état, la gestion de projets d'infrastructure, le réacheminement des visiteurs vers des secteurs moins fragiles, l'établissement                                                                                                                                                     | Les pratiques exemplaires relatives aux espèces en péril pour l'utilisation par les visiteurs et la gestion des terres sont établies d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                                                                        | Lacunes dans les connaissances                 | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                           | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                                                                             | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                         | des priorités en matière de définition des limites, le zonage du parc, le repérage de possibilités de loisirs ayant peu d'impact, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                          |                                                             |
| 71. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                      | <u>Cartographier l'ensemble des occurrences des espèces en péril</u> : Les données d'occurrences pour toutes les espèces en péril ou dont la conservation est préoccupante qui sont présentes dans le parc seront cartographiées, y compris les espèces d'importance culturelle pour lesquelles les partenaires mi'kmaq d'Epekwitnewaq souhaitent documenter les données d'occurrence dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard.                                                               | Une cartographie complète des espèces en péril est réalisée dans le cadre du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                 | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires                    |
| 72. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                      | <u>Établir des critères pour l'acceptation du changement</u> : En collaboration avec les partenaires, il faudra établir dans quelles conditions et circonstances, à la lumière des scénarios actuels et futurs liés au climat, les mesures de rétablissement ne pourront plus avoir d'impact positif sur une espèce, et les efforts devront donc être réorientés vers une mise à jour des mesures de rétablissement ou vers la simple surveillance des occurrences existantes.                        | Des critères d'acceptation du changement sont établis pour les espèces et l'habitat ciblés au sein du PNIPE d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                                                                                                                  | Lacunes dans les connaissances           | 8.2.2 Évaluations au niveau des projets ou des programmes   |
| 73. Espèces dont la conservation est préoccupante visées par ce plan                                                                    | <u>Comprendre la connectivité structurelle et fonctionnelle pour les espèces dont la conservation est préoccupante dans le PNIPE</u> : Des évaluations de la connectivité structurelle et fonctionnelle seront réalisées pour les espèces dont la conservation est préoccupante qui vivent dans le parc national, si possible en partenariat.                                                                                                                                                         | Une analyse de la connectivité structurelle et fonctionnelle pour les espèces visées par ce plan est réalisée une fois au cours du cycle de 10 ans.                                                                                                                           | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.2 Recherche et analyse documentaires                    |
| 74. Toutes les espèces visées dans le présent plan                                                                                      | <u>Comprendre les impacts de la disponibilité des proies sur les espèces en péril</u> : En collaboration avec les partenaires, il faudra déterminer si la disponibilité des proies chez les invertébrés nuit aux espèces en péril dans le PNIPE, et si la quantité ou la qualité de l'habitat existant dans le parc national nuit aux proies.                                                                                                                                                         | Une étude de trois ans visant à déterminer si la disponibilité des proies est un facteur limitant pour les espèces en péril dans le PNIPE et les LHN est réalisée d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                                                            | Lacunes dans les connaissances           | 8.1.1 Recherche et surveillance sur le terrain              |
| 75.1. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, chauve-souris rousse de l'Est, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée, | <u>Élaborer un programme d'audit et de réduction de la pollution lumineuse dans le PNIPE</u> : Un audit de la pollution lumineuse sera effectué dans l'ensemble du PNIPE et des LHN, et des solutions d'éclairage de rechange seront trouvées et mises en œuvre afin de réduire les impacts sur le ciel nocturne et les espèces en péril nocturnes. Un programme complémentaire sera mis en œuvre pour surveiller l'efficacité des décisions de gestion prises en mesurant la réduction globale de la | Un audit est réalisé sur deux ans dans le cadre du cycle de 10 ans; les données recueillies sont utilisées pour faire des recommandations afin de réduire la pollution lumineuse dans l'ensemble du parc national; un audit de la pollution lumineuse est réalisé à la fin du | 9.6.1 Pollution lumineuse                | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                     | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Résultat souhaité                                                                                                                             | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Hirondelle de rivage, Pluvier siffleur, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive, Paruline du Canada, bourdon terricole                          | pollution lumineuse entre le moment de l'audit et la fin du cycle de 10 ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | cycle de 10 ans pour mesurer l'efficacité du programme.                                                                                       |                                          |                                                             |
| 75.2.                                                                                                                                             | <u>Évaluer la faisabilité de réduire la pollution lumineuse dans un secteur ciblé du PNIPE</u> : Une évaluation sera faite pour étudier la faisabilité de protéger le paysage nocturne contre la pollution lumineuse dans un vaste secteur du parc national (p. ex. réserve de ciel étoilé, réserve de ciel nocturne, secteur sans lumière). Un tel secteur pourrait servir de refuge contre la pollution lumineuse pour les espèces nocturnes dont la conservation est préoccupante.                                                                                                         | Un secteur du parc national est désigné réserve de ciel étoilé ou obtient une autre désignation du même type d'ici la fin du cycle de 10 ans. | 9.6.1 Pollution lumineuse                | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |
| <b>Diffusion externe, éducation et expérience du visiteur</b>                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                               |                                          |                                                             |
| 75.3.                                                                                                                                             | <u>Préparer une campagne de sensibilisation à la pollution lumineuse</u> : Une campagne sera préparée pour 1) éduquer le public sur la pollution lumineuse et les impacts d'une utilisation non durable des lumières sur les espèces en péril et d'autres espèces dans le paysage, et 2) souligner les avantages connexes d'une réduction de cette menace pour l'environnement naturel, la santé humaine et les changements climatiques.                                                                                                                                                      | Une campagne de sensibilisation est élaborée et mise en œuvre d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                                | 9.6.1 Pollution lumineuse                | 3.1.1 Sensibilisation                                       |
| 76. Pluvier siffleur, Hirondelle de rivage, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime, Bécasseau maubèche, Barge hudsonienne, Petit chevalier | <u>Rédiger le Guide du visiteur pour les compagnons à quatre pattes</u> : Un document éducatif à l'intention des visiteurs qui sont accompagnés d'animaux domestiques sera rédigé afin de promouvoir la fréquentation durable par les animaux de compagnie (information sur les expériences du visiteur convenant aux animaux de compagnie, questions de sécurité comme l'exposition à l'herbe à puce, information sur les règlements propres à chaque site, etc.). La création de cet outil se fera en collaboration avec des partenaires pour qu'il soit applicable à l'échelle du paysage. | Le Guide du visiteur pour les compagnons à quatre pattes est rédigé d'ici la fin du cycle de 10 ans.                                          | Lacunes dans les connaissances           | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                 | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultat souhaité                                                                                                                                                                                                       | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup>                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 77. Pluvier siffleur, Hironde de rivage, Bécasseau maubèche, Petit chevalier, aster du golfe Saint-Laurent, léchéa maritime                                                   | <u>Créer le programme d'écogardien pour diffuser des messages éducatifs</u> : Un programme sera créé dans le cadre duquel des intendants des plages, ou écogardiens, fréquenteront les plages de tout le PNPE afin de transmettre aux visiteurs des messages cohérents sur les espèces en péril et la protection de l'habitat. En collaboration avec les partenaires, des messages et une approche seront élaborés afin d'offrir des messages et des programmes complémentaires dans l'ensemble du paysage.                                            | Le programme d'écogardien est élaboré à la fin du cycle de 10 ans et mis en œuvre chaque année qui suivra sa création.                                                                                                  | Lacunes dans les connaissances           | 6.4.3 Planification de projets ou de programmes thématiques |
| 78. Espèces d'importance culturelle                                                                                                                                           | <u>Mettre en œuvre des mesures d'éducation et de diffusion externe mettant en valeur les espèces d'importance culturelle</u> : De l'information sera communiquée grâce à des mesures de diffusion externe afin d'informer le personnel du parc, les visiteurs et le public sur les espèces d'importance culturelle, le savoir autochtone, l'approche à double perspective et les vérités autochtones. En collaboration avec les partenaires mi'kmaq d'Epekwitnewaq, des pratiques exemplaires seront établies pour la diffusion de ces renseignements. | L'information sur les espèces d'importance culturelle ainsi que le savoir et les vérités autochtones est communiquée au public par l'entremise d'activités de sensibilisation chaque année au cours du cycle de 10 ans. | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                                       |
| 79. Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, chauve-souris rousse de l'Est, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée                                          | <u>Élaborer et mettre en œuvre une campagne visant à faire des chauves-souris des espèces charismatiques</u> : Des renseignements seront communiqués sur les caractéristiques qui font des chauves-souris des espèces sans pareilles dans le paysage. Cette campagne visera à démystifier les idées reçues sur les chauves-souris et à faire évoluer les mentalités.                                                                                                                                                                                   | Une campagne visant à faire des chauves-souris des espèces charismatiques est élaborée une fois au cours du cycle de 10 ans et mise en œuvre chaque année après son élaboration.                                        | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                                       |
| 80. Monarque, bourdon terricole, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Hironde de rivage, Pluvier siffleur, Moucherolle à côtés olive, Pioui de l'Est, Paruline | <u>Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur les insectes</u> : Des renseignements sur l'importance qu'ont les insectes et d'autres invertébrés dans nos écosystèmes seront communiqués afin d'améliorer la perception qu'a le public des insectes. Nous communiquerons des faits en bref sur les insectes, les menaces qui pèsent sur eux et ce que l'on peut faire pour les aider.                                                                                                                                                         | La campagne de sensibilisation sur les insectes est mise en œuvre chaque année suivant son élaboration au cours du cycle de 10 ans.                                                                                     | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                                       |

| Espèce et numéro de la mesure                                                                                                                                                                      | Mesure de rétablissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Résultat souhaité                                                                                                                      | Classification des menaces <sup>24</sup> | Classification des actions <sup>25</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| du Canada, Bécasseau maubèche, Petit chevalier, Barge hudsonienne, Quiscale rouilleux, Goglu des prés, chauve-souris rousse de l'Est, chauve-souris cendrée.                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                        |                                          |                                          |
| 81. Hirondelle de rivage, chauve-souris nordique, petite chauve-souris brune, chauve-souris rousse de l'Est, chauve-souris argentée, chauve-souris cendrée, Paruline du Canada, Quiscale rouilleux | <u>Promouvoir des programmes d'éducation et de diffusion externe sur les milieux humides sains</u> : En collaboration avec des partenaires (p. ex. le projet des lieux prioritaires désignés par les collectivités de l'Island Nature Trust), de l'information sera diffusée sur l'importance de la santé de l'écosystème dans les milieux humides et les pratiques exemplaires pour garder cet habitat essentiel en bonne santé pour les générations futures. | Des programmes d'éducation et de diffusion externe sur les milieux humides sains sont offerts chaque année pendant le cycle de 10 ans. | Lacunes dans les connaissances           | 3.1.1 Sensibilisation                    |